

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS



 CTLF.FR



Sommaire

Sommaire	2
Edito du président	2
Présentation de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère .	3
Les Finances et Achat Public.....	4
Les Ressources Humaines	5
Le Développement économique.....	6
La Mobilité	8
Le Droit des sols	10
L'Habitat et le Logement.....	12
L'Eau et l'assainissement.....	14
L'Environnement et les déchets	16
La Politique de la ville	18
Les Espaces France services	20
Les Espaces Publics numériques.....	21
La Communication.....	22
Multi-accueil La Grande Aventure.....	23
Le Relais Petite Enfance	24
Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents	25
L'Accueil Loisirs Sans Hébergement ...	26
Les Affaires scolaires.....	27
Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.....	28
Le Chantier d'Insertion.....	29
Les Maisons de santé.....	30
Les Petites Villes de Demain	31
L'Aire d'accueil des gens du voyage....	32
Les Évènements culturels	33
Le Partenariat MEF	34
Le Refuge Fourrière.....	35



Mesdames, Messieurs,

L'année 2025 aura une nouvelle fois été une année d'action, d'investissement et de proximité pour la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. À travers ce rapport d'activités, nous souhaitons rendre compte, avec transparence, du travail accompli au service des habitants, des communes et de l'attractivité de notre territoire.

Notre action s'est d'abord inscrite dans une gestion rigoureuse et responsable de nos finances. En 2025, la Communauté d'agglomération a poursuivi la réalisation de son programme d'investissements, tout en maintenant inchangés les taux de fiscalité locale. Les aides apportées aux communes, les investissements dans les réseaux d'eau et d'assainissement, les équipements communautaires, les écoles, les transports, les déchets ou encore le développement économique illustrent notre volonté de préparer l'avenir tout en maîtrisant les équilibres budgétaires.

Cette ambition se traduit concrètement dans notre quotidien. Le réseau de mobilité Lyneo a enregistré 902 000 voyages en 2025, confirmant la progression de son utilisation. Dans le domaine économique, 209 entreprises ont été accompagnées et près de 2,9 millions d'euros investis sur le territoire avec le soutien de nos dispositifs. Ces résultats témoignent de notre engagement en faveur de l'emploi, de l'activité et de l'attractivité locale.

La protection de notre environnement et de nos ressources demeure également une priorité. Renouvellement des réseaux d'eau, prévention des inondations, entretien des cours d'eau, protection des captages, développement du compostage, réemploi et réduction des déchets : autant d'actions qui répondent aux enjeux de transition écologique tout en améliorant la qualité du service public. En 2025, les déchets ménagers résiduels ont notamment diminué de 15,76 % par rapport à 2021.

Notre responsabilité est aussi de veiller à ce que chacun puisse trouver, à proximité, les services dont il a besoin. Les 20 278 accompagnements réalisés dans nos deux Espaces France services, les actions en faveur du logement, de la petite enfance, de l'inclusion, de la politique de la ville ou encore l'accompagnement numérique traduisent cette volonté de rester au plus près des habitants.

Enfin, cette année 2025 marque la poursuite d'une dynamique collective. Rien de tout cela ne serait possible sans l'engagement des élus, des agents communautaires, des communes membres, des partenaires institutionnels, associatifs et économiques, ainsi que de l'ensemble des acteurs qui font vivre notre territoire.

Ce rapport est donc bien plus qu'un bilan : il témoigne d'une action collective et d'une ambition partagée. Ensemble, nous continuerons à faire de notre agglomération un territoire de projets, de services, de solidarité et d'avenir.

Bernard BRONCHAIN

Président de la Communauté
d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

Présentation de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

Les compétences communautaires

La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère dispose de compétences obligatoires et optionnelles définies par la loi. Elle exerce également des compétences facultatives que les communes ont décidé de lui transférer dans un objectif de mutualisation.

Compétences obligatoires

- ✓ Le développement économique ;
- ✓ L'aménagement de l'espace communautaire ;
- ✓ L'équilibre social de l'habitat ;
- ✓ La politique de la ville ;
- ✓ L'accueil des gens du voyage ;
- ✓ Les déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;
- ✓ L'eau ;
- ✓ L'assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT ;
- ✓ La gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.
- ✓ Compétences optionnelles
- ✓ La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- ✓ La construction, l'aménagement, l'entre-

tien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

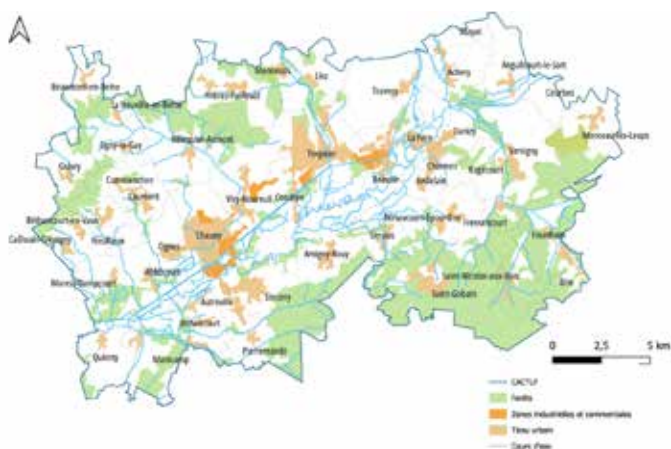
- ✓ L'action sociale d'intérêt communautaire ;
- ✓ La création et la gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences facultatives

- ✓ Les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ;
- ✓ La politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- ✓ Les services à la population : élaboration et mise en œuvre d'actions permettant le développement des usages numériques sur le territoire, fonctionnement d'un ser-

vice d'activités ménagères et familiales à domicile pour les personnes dont l'état de santé nécessite une aide ;

- ✓ Construction, aménagement, entretien et gestion de maisons de santé pluriprofessionnelles sur le territoire communautaire ;
- ✓ Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et portage des SAGE ;
- ✓ Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agréées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale ;
- ✓ Financement du contingent des services départementaux d'incendie et de secours.



Fonctionnement institutionnel :

Conseil communautaire : 84 délégués

Bureau communautaire : le Président - 15 Vice-Présidents - 5 conseillers délégués et 5 conseillers communautaires.

Le Conseil communautaire

- ✓ 5 conseils communautaires
- ✓ 216 délibérations prises

Le Bureau communautaire

- ✓ 8 bureaux communautaires
- ✓ 88 décisions prises par délégation du conseil communautaire

Le Président

- ✓ 83 décisions prises par délégation du conseil communautaire
- ✓ 535 arrêtés

Les Commissions

Commissions intercommunales

- ✓ 8 commissions thématiques - 19 réunions

Commissions réglementaires

- ✓ Commission d'appels d'offre (CAO) : 7 réunions
- ✓ Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : 1 Réunion
- ✓ Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : 1 réunion
- ✓ Commission de délégation de service public : 1 réunion





Le budget 2025 de la Communauté d'agglomération respecte les six grands principes budgétaires des collectivités territoriales : annualité, unité, universalité, spécialisé, équilibre et sincérité.

En **fonctionnement**, le budget s'élève à **55 862 736 €** équilibré en dépenses et recettes. Les principales dépenses concernent les charges à caractère général (13,6 M€), les charges de personnel (6,8 M€) et les autres charges de gestion (9,2 M€). Les recettes proviennent principalement de la fiscalité (26 M€), des dotations et participations (12,1 M€) et des produits des services, du domaine et ventes diverses (6,4 M€). L'exercice dégage un **excédent de fonctionnement de 12 064 745 €**.

En **investissement**, le budget atteint **23 248 150 €** également équilibré en dépenses et en recettes. Les dépenses portent notamment sur le remboursement de la dette (6,1 M€), les immobilisations en cours (4,2 M€) et les opérations patrimoniales (2,6 M€). Les recettes proviennent principalement des dotations, fonds divers et réserves (5,6 M€), les subventions d'investissement (3 M€) et les opérations patrimoniales (2,6 M€). La section affiche un **excédent d'investissement de 4 760 360 €**.

L'année 2025 marque la finalisation du programme d'investissements du mandat. Les principaux projets concernent les aides aux communes, la fin de l'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle de Sinceny, les aides économiques, les travaux sur le réseau pluvial, les réseaux d'eau et d'assainissement, la rénovation de plusieurs équipements communautaires, les travaux scolaires, ainsi que les investissements liés aux transports, aux déchets et aux zones d'activités.

Au 31 décembre 2025, la dette globale s'établit à 49 149 486,79€ composée à près de 80 % d'emprunts à taux fixe.

La capacité de désendettement du budget principal est de 2,13 années, très en dessous du seuil d'alerte préconisé de 12 années.

Encours de la dette du BP au 31/12/2025 : 10 540 607 €

Epargne brute du BP : 4 9748 796 €

Les taux de fiscalité locale sont restés inchangés en 2025. Ils ont généré 18 292 865 € de recettes fiscales.

FONDS DE CONCOURS

Cette année, la communauté d'agglomération a attribué **82 436€** au titre du **fonds de concours nominatif aux 32 communes** qui en ont fait la demande.

Toujours dans le cadre du soutien apporté à ses communes membres, la CACTLF a attribué au titre du :

- ✓ fonds de concours dédié aux **projets structurants** : **268 772 €** pour les projets des communes de Condren, Saint-Gobain et Tergnier.
- ✓ fonds de concours "**création et réhabilitation de logements communaux**" : **39 793€** répartis entre les communes de Charmes, Chauny, Tergnier et Viry-Nou-reuil.
- ✓ fonds de concours "**projets communaux**" : **126 218 €** aux quatorze communes en ayant fait la demande.
- ✓ fonds de concours "**mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires du réseau transport**" : **12 056 €** aux communes de Charmes et de Chauny pour la mise en conformité de trois arrêts.

Achat Public



En 2025, le service achat public a notifié **31 marchés** :

- ✓ 1 dialogue compétitif : marché déchets ;
- ✓ 8 procédures formalisées : entretien des cours d'eau ; repas SAAD, 2 PLH et 4 marchés assurances ;
- ✓ 22 marchés en procédures adaptées :

Diverses études : étude sur le captage de l'eau potable ; des AMO : assurances - regroupement scolaire - télécom - DSP et Assainissement ; des MO pour les écoles d'Achery et Charmes, réservoir de La Fère, étude des contrôles extérieurs pour la mise en conformité de la station d'épuration de Tergnier ;

✓ 1 marché de service : Messagerie
Divers travaux : EU Rue Dupuis et Faubourg

Saint-Firmin à La Fère, rénovation énergétique de l'école de Saint-Gobain, aménagement de la Maison France Services et extension du parking de l'hôtel des formations.

Le coût total de l'ensemble des marchés 2025 s'élève à 23 084 286.84 € HT.

Le service Ressources Humaines (RH) de la Communauté d'Agglomération compte quatre agents. Il a pour mission de concevoir, structurer et mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines.

Il intervient principalement au niveau du recrutement, de la gestion des carrières, de la formation et du développement des compétences, de la santé, de la sécurité au travail, des rémunérations, du temps de travail, des procédures disciplinaires, de l'action sociale et des retraites. Il encadre également les trente-huit agents des écoles.

Aussi, dans le cadre de la mutualisation de service, les services RH et finances s'occupent du budget, de la rémunération et des déclarations sociales des communes de Liez, Mennessis et Fressancourt.

Toutefois, le service RH n'intervient pas dans la gestion du personnel du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) qui dispose d'une autonomie budgétaire et d'un personnel dédié pour la gestion des agents qui y sont affectés.

RECRUTEMENTS ET DÉPARTS :

En 2025, **29 agents ont été recrutés** sur des emplois permanents, ainsi que dans le cadre des chantiers d'insertion, tandis que **14 agents ont quitté la collectivité**.

Par ailleurs, 16 agents ont été nommés stagiaires de la fonction publique territoriale et un agent a été titularisé.

La CACTLF a également eu recours à 38 agents en contrat saisonnier pour intervenir au sein des ALSH et des déchèteries.

Enfin, 52 contrats de remplacement ont été conclus par l'intermédiaire de Défi Services, association intermédiaire qui contribue au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

MALADIE ET ACCIDENTS DE SERVICE :

- ✓ 14 accidents de service déclarés, dont 4 avec arrêt de travail pour un total de 557 jours,
- ✓ 1 arrêt de 365 jours pour maladie professionnelle,
- ✓ 1 arrêt pour grave maladie de 365 jours,
- ✓ 3 agents en congé de longue durée, pour un total de 1 095 jours,
- ✓ 4 agents en congé de longue maladie, pour un total de 1 214 jours,
- ✓ 70 agents ont été placés en congé pour maladie ordinaire, pour un total de 2 068 jours.

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET ACTION SOCIALE :

Le CST s'est réuni 6 fois en 2025. Les principaux sujets, relatifs aux agents, qui y ont été abordés concernent la mise en place de la participation prévoyance et santé, ainsi que la réévaluation du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).



174 agents
131 femmes - 43 hommes

101 titulaires
17 stagiaires
55 contractuels
1 apprentie

184 contrats
546 arrêts
2028 bulletins de paie

L'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) a été reconduite, tout comme le forfait mobilités durables, qui permet aux agents utilisant un moyen de transport écologique pour leurs trajets domicile-travail, de bénéficier d'une prime.

FORMATION :

- ✓ 72 formations ont été suivies
- ✓ 165 participations à une formation
- ✓ 90 agents ont participé à au moins une formation
- ✓ 1 972 heures de formation

Le Développement Économique



Le service Développement économique poursuit son action en faveur de l'attractivité du territoire et de l'emploi local, à travers un accueil et un accompagnement personnalisé des porteurs de projets, des dispositifs de soutien financiers, une offre immobilière diversifiée et adaptée, le développement de zones d'activités, la prospection d'investisseurs et une animation économique tout au long de l'année.

UN ACCUEIL ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES PORTEURS DE PROJETS ET CHEFS D'ENTREPRISES LOCALES

Chaque porteur de projet et chef d'entreprise bénéficie d'un accueil individualisé et d'un accompagnement sur mesure, depuis l'émergence de l'idée jusqu'à la concrétisation du projet. Cet accompagnement se traduit par une orientation vers les dispositifs adaptés et un suivi régulier.

- > 209 entreprises accompagnées dans leur développement
- > 135 visites d'entreprises
- > 85 porteurs de projet reçus

DES DISPOSITIFS DE SOUTIENS FINANCIERS

La Communauté d'agglomération a poursuivi le déploiement de ses dispositifs de subventions dédiés au développement des entreprises. Trois axes principaux ont été privilégiés :

- ✓ le financement d'équipements et de matériels professionnels,
- ✓ le soutien aux travaux d'aménagement ou de modernisation,
- ✓ l'accompagnement des projets immobiliers d'envergure.

Ces aides constituent un levier essentiel pour encourager l'investissement, améliorer la compétitivité des entreprises et soutenir leur croissance.

- > 29 dossiers de demande de subvention de la CACTLF
- > 2 929 377 € investis sur le territoire
- > 206 350 € octroyés aux entreprises

Par ailleurs, en tant qu'antenne locale d'Initiative Aisne, le service développement

économique joue un rôle clé dans l'instruction des demandes de prêts d'honneur. Ces financements, destinés aux créateurs et repreneurs d'entreprises, facilitent l'accès au crédit bancaire et renforcent la solidité financière des projets.

En 2025, ce dispositif a permis d'accompagner de nombreux porteurs de projets souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire, contribuant ainsi à la vitalité économique locale.

- > 8 projets instruits
- > 101 000 € de prêts accordés pour 940 000 € de prêts bancaires obtenus

UNE OFFRE IMMOBILIÈRE DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE

Afin de répondre aux besoins variés des entreprises, la Communauté d'agglomération dispose d'un parc immobilier économique structuré et évolutif.

Celui-ci comprend :

- > 46 cellules industrielles ou de stockage, d'une superficie allant de 80 à 1 550 m²,
- > 4 cellules dédiées aux activités tertiaires,
- > 21 bureaux tertiaires, de 12 à 44 m²,
- > 3 salles de réunion,
- > 10 salles de formation pouvant accueillir de 20 à 35 personnes
- > 1 amphithéâtre d'une capacité de 120 places.

Cette offre permet d'accueillir des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, en leur

proposant des solutions flexibles et adaptées à leurs besoins. Elle constitue un atout majeur pour l'attractivité du territoire et favorise l'implantation rapide de nouvelles activités.

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le développement et la gestion des zones d'activités économiques constituent un levier stratégique pour attirer de nouveaux investisseurs et accompagner la croissance des entreprises locales.

La ZAC Les Terrages, à vocation commerciale, s'étend sur 18 hectares, dont 6 hectares encore disponibles et 2 hectares réservés. Elle offre des opportunités d'implantation pour des activités commerciales, contribuant à renforcer l'offre de services et l'attractivité du territoire.

Le parc d'activités de Tergnier, à vocation industrielle et artisanale, couvre quant à lui 90 hectares. Il dispose de 24 hectares disponibles et de 43 hectares déjà réservés.

Ces zones structurées permettent d'anticiper les besoins des entreprises et de proposer des solutions foncières adaptées, favorisant ainsi le développement économique à moyen et long terme.

PROSPECTION D'INVESTISSEURS

La Communauté d'agglomération mène une politique active de prospection afin d'attirer de nouveaux investisseurs et de renforcer le tissu économique local.

Cette démarche repose sur la promotion des atouts du territoire : sa localisation stratégique, la disponibilité de foncier et d'immobi-

lier, la qualité des infrastructures et l'accompagnement proposé aux entreprises.

En 2025, ces actions ont permis de valoriser le territoire auprès de porteurs de projets extérieurs et de susciter l'intérêt de nouvelles entreprises, contribuant ainsi à diversifier les activités économiques et à créer de nouvelles opportunités d'emploi.

DES ANIMATIONS THÉMATIQUES

L'animation économique constitue un pilier essentiel de la stratégie de développement. En 2025, plusieurs événements ont été organisés afin de favoriser les échanges, partager les bonnes pratiques et accompagner les entreprises dans leurs transitions.

10 avril 2025 :

Une deuxième réunion de travail sur le thème de la GEPP a été organisée au Technicentre SNCF de Tergnier avec les entreprises et les principaux acteurs de l'emploi (Technicentre SNCF, Métal Industriel, France Travail, Greta,...) afin de :

- ✓ Faire un point actualisé sur les besoins en recrutement et formation
- ✓ Définir ensemble des actions concrètes et opérationnelles pour y répondre



28 avril 2025 :

Une matinale d'information a été organisée autour de l'intelligence artificielle, sur le thème « La révolution IA : innovation ou défi ». Cet événement a permis de sensibiliser les entreprises aux enjeux et opportunités liés à cette transformation majeure.



16 septembre 2025 :

Une nouvelle matinale organisée par l'entreprise ADN Conseils à l'Amphithéâtre de l'Hôtel des formations a été consacrée au passage à la facture électronique, apportant des éclairages pratiques aux entreprises pour anticiper cette évolution réglementaire.



4 novembre 2025

Les Rencontres économiques ont mis à l'honneur l'intelligence artificielle au cœur des entreprises. Cet événement a également été l'occasion de valoriser les initiatives locales à travers la remise des trophées « Employeurs démarquez-vous », en présence de Christophe COULON, Vice-Président de la Région Hauts de France, organisé par la plateforme Proch'emploi.

Ces temps forts contribuent à renforcer les liens entre les acteurs économiques et à inscrire le territoire dans une dynamique d'innovation et d'adaptation.



209 entreprises accompagnées

2 929 377 € investis sur le territoire

206 350 € octroyés aux entreprises



FOCUS SUR LE DISPOSITIF PROCH'EMPLOI

Lors du conseil communautaire du 17 février 2020, les élus de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ont approuvé la création d'une plateforme territoriale Proch'Emploi, dans le cadre d'une convention conclue avec la Région Hauts-de-France pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Au regard des contraintes structurelles et organisationnelles, la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère a pris la décision de ne pas poursuivre le dispositif Proch'Emploi à l'issue de la convention.

> 82 offres d'emploi recensées

> 41 personnes mises à l'emploi

> 12 alternances

> 24 CDD

> 5 CDI



Pour répondre aux besoins des habitants et accompagner le développement territorial, la communauté d'agglomération a déployé un réseau comprenant du transport urbain, du transport scolaire, du transport à la demande et de la mobilité active.

TRANSPORTS URBAINS, TRANSPORTS À LA DEMANDE ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis son lancement le 17 février 2024, le réseau Lyneo propose une offre étoffée de services pour faciliter la mobilité au quotidien.

Des investissements importants ont été effectués pour renforcer la fréquence des lignes urbaines, pour développer le transport à la demande, pour créer un service de location de vélos et pour développer de nouveaux outils d'information et de réservation. L'année 2025 a marqué une étape supplémentaire avec deux avancées majeures. D'une part, l'ouverture d'une nouvelle agence commerciale Lyneo au sein de la gare SNCF de Chauny a amélioré l'accès à l'information et aux services pour les habitants. D'autre part, le déploiement d'un nouveau système billettique permet une meilleure interopérabilité avec le support « Pass Pass », ce qui simplifie l'expérience utilisateur et contribue à fluidifier les usages.

Au fil des mois, le réseau Lyneo semble avoir trouvé son public. Sa fréquentation est en effet en hausse de 8% entre 2024 et 2025,

avec 902.000 voyages enregistrés sur l'année, ce qui représente une progression significative pour un réseau de mobilité.

Ces chiffres sont encourageants et montrent que le contrat conclu avec Keolis a permis une amélioration du service public de la mobilité sur le territoire. Les investissements réalisés, couplés à une gamme tarifaire très attractive, sont destinés à favoriser les déplacements des habitants sur le territoire. Les transports collectifs constituent une alternative compétitive par rapport à l'usage de la voiture, notamment dans un contexte de flambée des prix des carburants.

Concrètement, le réseau Lyneo, qui regroupe des services urbains, TAD et scolaires, s'appuie sur des moyens et une organisation identifiées :

- ✓ 4 lignes urbaines
- ✓ 46 circuits à vocation scolaire
- ✓ 2 services de transport à la demande (TAD)
- ✓ 1 service de location de vélos
- ✓ 43 véhicules

Et surtout **60 salariés** pour faire fonctionner tous ces services, du lundi au dimanche midi.



Sur l'année scolaire 2025-2026, c'est **3 236 abonnements scolaires** pris en charge financièrement par la CACTLF. Les élèves qui en bénéficient sont donc transportés gratuitement.

Transports des scolaires vers les piscines et vers les lieux culturels

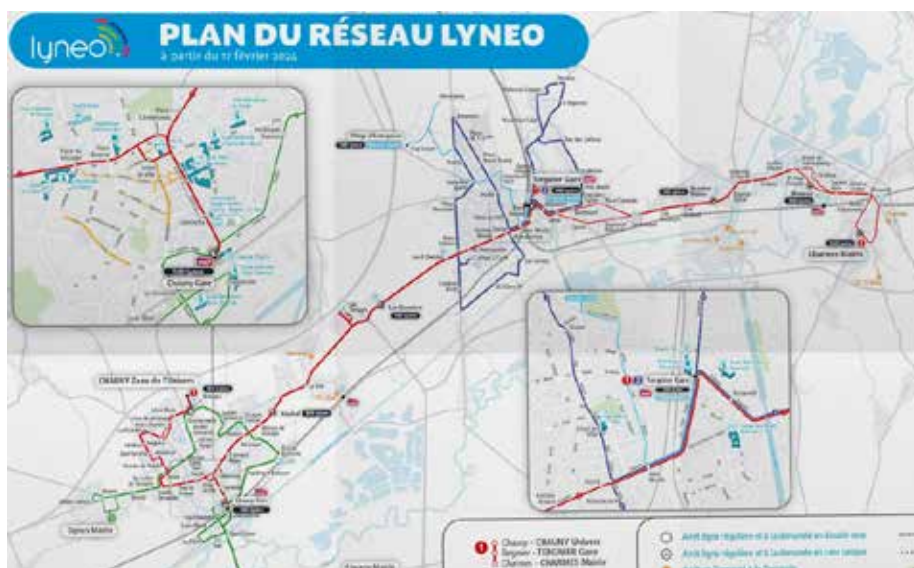
La Communauté d'agglomération assure la prise en charge du transport des élèves des écoles du territoire vers les piscines de Beautor et Chauny, ainsi que vers les équipements culturels du territoire. Ces transports sont assurés par KEOLIS dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP).

• Piscines

Piscine de Beautor : 372 transports ont été assurés vers la piscine de Beautor, soit 12.950 élèves transportés. Malgré le maintien de la fermeture de la piscine pendant



Inauguration de la nouvelle agence commerciale LYNEO



**902 000 voyages
enregistrés**

**3 236
abonnements
scolaires**

**4,56 M€ de
fonctionnement**

les 3 premiers mois de l'année, le nombre de transports est en légère hausse par rapport à 2024 (323).

Piscine de Chauny : 237 transports ont été réalisés, soit 6.311 élèves transportés. Pour cet équipement, une baisse de la fréquentation est enregistrée (309 transports en 2024), et s'explique notamment par des journées de fermeture liées à des problèmes techniques, ou des annulations de séance par les enseignants.

• Équipements culturels

Afin de favoriser les sorties culturelles des groupes de scolaires de la communauté d'agglomération, un service de transport à la demande à destination des équipements culturels de l'agglomération est mis en place. En 2025, **332 transports** ont été effectués vers les équipements culturels du territoire de l'agglomération, en hausse par rapport à l'année 2024 (275). Cela a représenté 11 949 personnes transportées sur l'année.

55 écoles de notre territoire ont ainsi pu

bénéficier de ce service avec un nombre de sorties annuelles pouvant aller jusqu'à 19 par établissement scolaire.

Les transports se font plus particulièrement vers le Forum de Chauny (120) et les cinémas de Chauny (82) et Tergnier (42).

Accessibilité des transports

Le fonds de concours pour la mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires du réseau de transport de l'agglomération Chauny - Tergnier - La Fère est en place, avec un montant prévu de 10 000.00 € par an. Plusieurs arrêts prioritaires ont été mis en accessibilité en 2025, notamment à l'initiative de la ville de Chauny. Ce fonds de concours a été maintenu pour l'exercice 2026.

Mobilité active

Une flotte de 41 VAE (vélo à assistance électrique) en location longue durée a été mise en place et est propo-



sée aux usagers depuis la mi-mai 2024. Ces vélos, achetés par la CACTLF, sont gérés par le délégataire pendant toute la durée du contrat.



Pour la CACTLF, les dépenses totales de fonctionnement 2025 de la compétence mobilité s'élèvent à 4,56 M€ (dont 3,3 M€ de contribution versée au titulaire de la DSP) et les dépenses d'investissement à hauteur de 3,3 M€.

En 2025, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a poursuivi son accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations d'urbanisme et l'évolution des documents d'urbanisme. Dans un contexte marqué à la fois par un ralentissement de la construction neuve et par les exigences croissantes de sobriété foncière, la collectivité joue un rôle central pour garantir un développement équilibré, maîtrisé et conforme aux règles en vigueur.

Le service Droit des sols assure ainsi l'instruction des demandes pour 34 communes du territoire, dans le respect du Code de l'urbanisme et des documents locaux (PLU, cartes communales).

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE AU SERVICE DES COMMUNES

En 2025, **2 279 dossiers** ont été instruits par le service, confirmant un niveau d'activité globalement stable par rapport aux années précédentes. Le taux d'accord des autorisations d'urbanisme atteint **84,3 %**, en progression, traduisant une bonne adéquation des projets avec les règles d'urbanisme applicables. La répartition des actes instruits illustre la diversité des demandes :

La dématérialisation des procédures progresse également, facilitant les échanges entre les usagers, les communes et le service instructeur.

UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS EN RETRAIT

En 2025, **49 permis de construire** ont été déposés pour la réalisation de **logements neufs**.

Parmi eux, 38 ont été accordés, représentant 38 logements, sous forme de maisons individuelles.

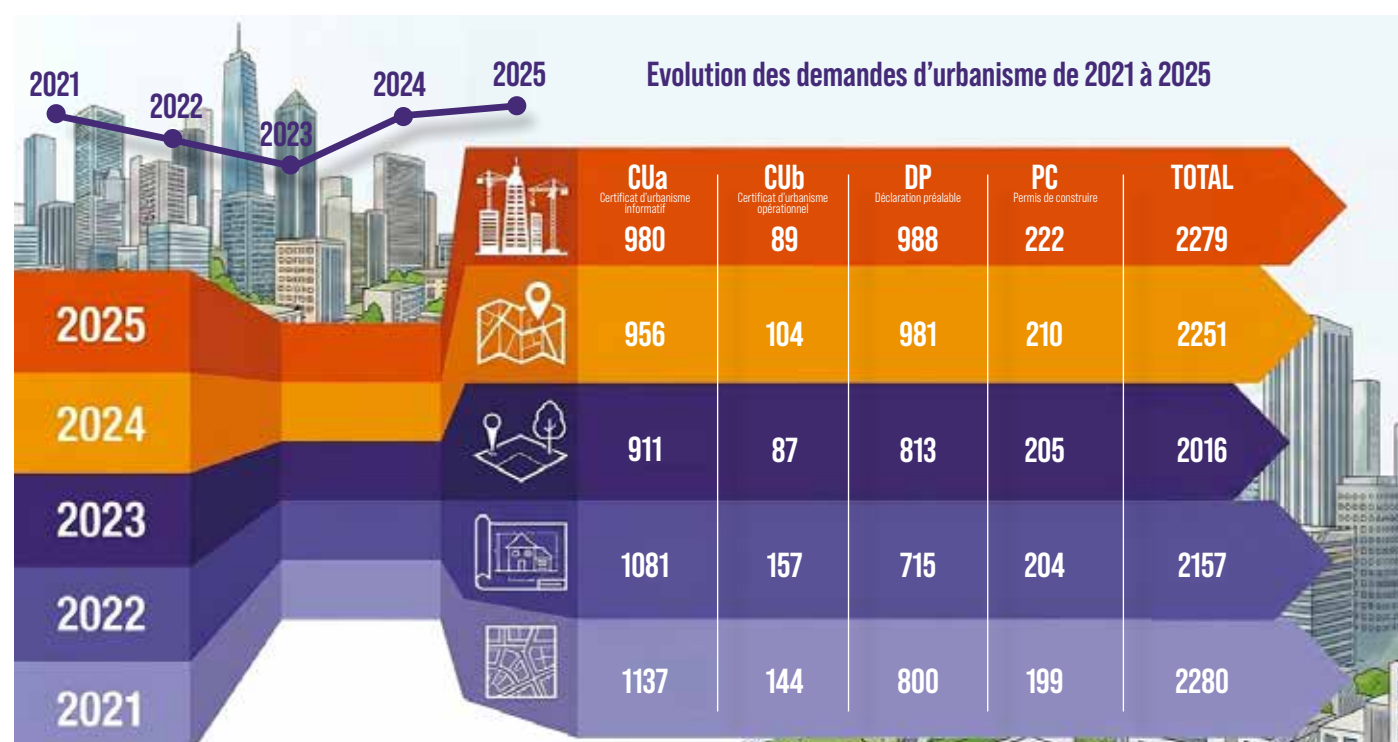
Cette production limitée confirme une dynamique de construction modérée, qui s'explique à la fois par un contexte économique contraint et par l'évolution du cadre réglementaire. Elle pose également la question de l'équilibre entre développement résidentiel, attractivité du territoire et sobriété foncière.

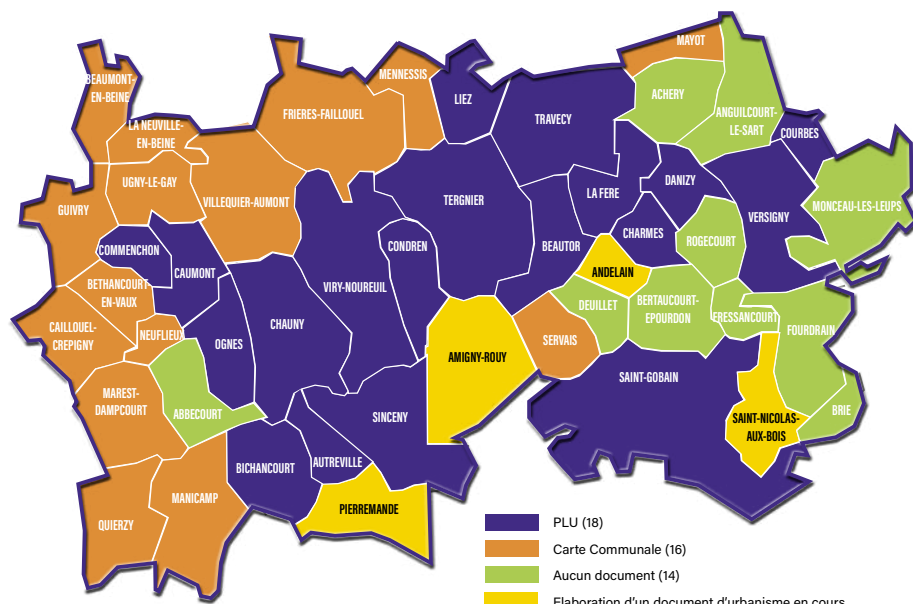
DES PROJETS QUI TRADUISENT LES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE

L'analyse des demandes d'autorisation d'urbanisme met en évidence plusieurs tendances.

Les projets liés à la performance énergétique représentent près de 29 % des dossiers, avec :

- ✓ **134 déclarations préalables** pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- ✓ **149 déclarations préalables** pour des travaux d'isolation thermique par l'extérieur





2 279 dossiers instruits

84,3 % de décisions favorables

222 permis de construire

38 logements neufs autorisés

29 % des projets liés à la performance énergétique

7 communes font évoluer leur document d'urbanisme

Les permis de construire concernent également une diversité d'usages :

- ✓ Établissements recevant du public (ERP)
- ✓ Bâtiments agricoles
- ✓ Locaux d'activité et entrepôts

Ces éléments traduisent à la fois les besoins économiques du territoire et l'intégration progressive des enjeux de transition énergétique dans les projets.

afin d'intégrer ces nouvelles exigences, notamment en matière de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette évolution implique de repenser les formes d'aménagement, en privilégiant la densification, la requalification du bâti existant et une gestion plus économe du foncier.

AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

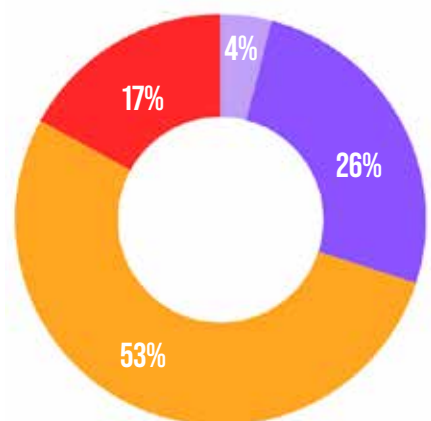
L'analyse des dossiers déposés montre qu'une part encore significative des demandes est incomplète lors du dépôt en mairie (26 % en 2025).

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : UN CHANGEMENT DE MODÈLE

La mise en œuvre de l'objectif de **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN) transforme en profondeur les politiques d'aménagement.

En 2025, 7 communes ont engagé l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme

Permis de construire (PC) 2025 nature des projets



● CHANGEMENTS DE DESTINATION
 ● CONSTRUCTION ANNEXE
 ● CONSTRUCTION D'EXTENSION
 ● CONSTRUCTION NEUVE



Afin d'améliorer la qualité des dossiers et de réduire les délais d'instruction, la collectivité a élaboré en 2025 un guide des autorisations

d'urbanisme à destination des communes et des administrés.

Ce document pédagogique permet de mieux préparer les dépôts et de sécuriser les démarches, contribuant ainsi à un service plus fluide et plus efficace.





La communauté d'agglomération mobilise des moyens financiers importants pour accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement. Le soutien des publics modestes, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique sont les fils rouges des actions conduites par la CACTLF.

AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : LE PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV' ET L'OPAH-RU

Depuis le 1^{er} janvier 2025, deux dispositifs d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires de logements du parc privé ancien sont en place sur le territoire, à savoir le Pacte Territorial France Rénov' et l'OPAH-RU n°2 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain menée sur les communes de Beautor, Chauny, La Fère, Saint-Gobain, Sinceny et Tergnier qui concerne 3.300 logements.

Ces deux dispositifs font l'objet d'une contractualisation avec l'Etat et l'Anah sur la période 2025-2029, avec un accompagnement financier de leur part.

L'Etat et l'Agence nationale de l'habitat ont en effet fait évoluer le cadre d'intervention des politiques d'amélioration de l'habitat, cela obligeant la CACTLF à reconsidérer ses interventions en la matière.

Le pacte territorial France Rénov' s'est en partie substitué au Programme d'Intérêt Général qui avait été confié à SOLIHA sur la période 2019-2024. L'animation de cet Espace Conseil France Rénov' est assurée par l'opérateur Page9 sur les secteurs qui ne relèvent pas de l'OPAH-RU, le second dispositif porté par la CACTLF sur des quartiers spécifiques. Pour rappel, le suivi-animation de la nouvelle OPAH-RU a été confié à Citémétrie.

En effet, la suspension de MaPrimeRénov' et les palabres sur le projet de loi de finances pour 2026 ont « cassé » la dynamique engagée, en rendant frileux et méfiants les propriétaires souhaitant s'engager dans un programme de travaux.

Même si les opérateurs ont pu réaliser une partie de leur mission, les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous.

Seuls 20 dossiers d'aide ont été montés, bien en deçà de l'objectif de 75, mais ces dossiers ont tout de même permis de mobiliser 525 000 € de subventions et de générer 773 000 € de travaux.

Quant à l'Espace Conseil France Rénov', il a permis de conseiller et d'orienter 334 ménages.

Pour rappel, les dispositifs conduits sur 2019-2024 ont permis la remise en état ou l'adaptation de 818 logements, soit 3,5% du parc de logements de la CACTLF (25,4 M€ de travaux réalisés et 16,9 M€ de subventions mobilisées).

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le fonds de concours, doté d'une enveloppe annuelle de 100.000 €, pour la rénovation des logements communaux a déjà permis la réhabilitation de 26 logements sur la période 2021-2025.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a pour objectif de définir les orientations en matière d'attribution de logements sociaux et de favoriser la transparence du dispositif pour les demandeurs.

Le parc social de la CACTLF compte actuellement 4.800 logements, dont près de 80% localisés dans les communes de Chauny et Tergnier.

Un bilan doit être dressé chaque année pour s'assurer que les acteurs du logement répondent bien aux objectifs et orientations qui ont été déterminés collectivement.

Bilan des objectifs légaux présenté en assemblée plénière de la CIL :

- ✓ La part des attributions à destination des ménages prioritaires est de 33% en 2024 [objectif légal fixé à 42%].
- ✓ On observe une baisse entre 2023 et 2024 : de 42% d'attribution à un ménage prioritaire à 33%. De même pour la moyenne départementale qui passe de 37% à 29%.
- ✓ Avec 15% d'attribution à des ménages du 1^{er} quartile en dehors des QPV, on note une baisse continue des attributions à ce public depuis 2021, ce qui traduit un recul par rapport aux objectifs de mixité fixés par la loi.

La faible pression de la demande (de l'ordre de 1.200 demandeurs de logement sociaux) et la plus grande concentration du parc à très bas loyer en QPV (parc adapté à l'accueil de ménages à faibles ressources) ne facilitent pas l'atteinte des objectifs légaux.

A noter que le seuil du 1^{er} quartile est très bas sur le territoire et que les niveaux de loyers observés hors QPV sont moins adaptés à l'accueil de ce public à faibles ressources (65% de bas loyers hors QPV contre 83% en QPV).

Le premier quartile des demandeurs de logements sociaux correspond au quart des ménages les plus pauvres (7.457€ par an et par UC - soit 621 euros / mois). Bien en deçà du seuil de pauvreté fixé autour de 1.200 euros en moyenne nationale.

Même si dans un secteur comme celui de la CACTLF, les enjeux de mixité sont assez peu différents entre les secteurs QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) et le reste du territoire, on observe depuis 2021 une tendance à la hausse des attributions à des ménages fragiles en QPV, ce qui est contraire aux objectifs de mixité fixés par la loi.

Le travail partenarial mené dans le cadre de la CIL a permis de démontrer que les enjeux de mixité sont assez peu différents entre les secteurs QPV et le parc en diffus.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Document d'orientation, de programmation, de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale, le PLH de la CACTLF repose sur six orientations stratégiques déclinées en actions concrètes et opérationnelles à mettre œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Au 31/12/2025, l'état d'avancement du programme est le suivant :

Les engagements financiers de la CACTLF sont significatifs (765.000€ annuels consommés). L'Agglomération a été particulièrement réactive sur les nouveaux sujets amenés par les évolutions réglementaires. Elle a également su répondre aux besoins apparus sur les opérations en cours et aux attentes des communes. Elle a ainsi ouvert des lignes budgétaires supplémentaires pour la mise en œuvre de son PLH, crédits supplémentaires dédiés : à la mise à disposition de caisses d'avance de trésorerie dans les dispositifs OPAH RU et PIG, à la prise en charge du coût technique de la mise en place de l'autorisation de mise en location dans les secteurs d'OPAH RU et à la création d'un fonds de concours communautaire pour la réhabilitation des logements communaux.

Alors que le PLH en cours d'exécution couvrait la période 2020-2025, la CACTLF a souhaité le proroger pour se laisser le temps d'élaborer le suivant, cela afin d'intégrer les orientations et les objectifs actualisés contenus dans le futur SCoT. Le futur PLH, compatible avec le nouveau SCoT, s'étendra donc plutôt sur la

**Parc social :
4 800 logements**

**1200 demandeurs de
logement sociaux**

**Fonds de concours :
26 logements
communaux
réhabilités sur 5 ans**

période 2027-2032. Le programme d'actions de l'actuel PLH prorogé continuera alors à être mis en œuvre jusqu'à ce que le nouveau PLH devienne exécutoire.

Engagements financiers sur les actions du PLH			Consommation réelle crédits CACTLF - € TTC (2020-2025)	Consommation réelle crédits Pays Chaunois (2020-2025)
Réinvestir et conforter les centralités par la reconquête du bâti et des espaces délaissés et dégradés	Action 1.1	Lutte contre la vacance (10/an)	0	
	Action 1.2	Etudes renouvellement urbain (sur demande des communes)	231 383	
	Action 1.2	Résorption des friches à vocation habitat	0	
	Action 1.2	Quartiers à enjeux (sur demande des communes)	0	
	Action 1.2	Mobilisation des dents creuses	0	
Redonner de l'attractivité au parc existant (privé et public) pour limiter la concurrence avec l'offre nouvelle	Action 2.1	PIG puis ECFR - Suivi animation (subventions déduites)	592 388	
		PIG - Aides aux travaux	145 846	
		Caisse d'avance communautaire	250 000	
	Action 2.1	Etude pré-opérationnelle nouveaux dispositifs (dont bilan évaluation du précédent)	27 830	
	Action 2.1	OPAH RU 1 puis 2 - Suivi animation	652 135	
		OPAH-RU 1 puis 2 - Aides aux travaux	177 090	
		Caisse d'avance communautaire	150 000	
		Autorisation de mise en location (Permis de Louer)	241 248	
		Mesures coercitives (RHI-THIROI, ORI, ORFO,...)	Compris dans OPAH-RU	
	Action 2.1	Aide aux travaux en accession sociale (20/an)	0	
	Action 2.2	Travail partenarial avec les bailleurs publics	0	
	Action 2.2	Faire vivre la Conférence Intercommunale du Logement	60 484	
	Action 2.2	Soutien à la réhabilitation des logements communaux	213 227	
Produire une offre neuve qui soit suffisamment territorialisée, diversifiée et abordable pour satisfaire les besoins à venir	Action 3.1	Programmation	0	
	Action 3.2	Politique foncière (y compris PAE)	83 646	
	Action 3.2	Suivi des DIA	0	
	Action 3.3	Soutien au développement du locatif social (15/an)	96 000	
Prendre en compte les enjeux du vieillissement et du handicap	Action 3.4	Démarche qualité dans l'habitat	0	
	Action 4.1	Adaptation et maintien à domicile	Compris dans OPAH-RU	
Mieux répondre aux besoins spécifiques les moins bien satisfaits	Action 4.2	Développement d'une offre neuve dédiée au vieillissement	0	
	Action 5.1	Territorialisation et soutien financier au locatif très social (9/an)	74 000	
	Action 5.2	Participer au développement de l'offre spécifique et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (fonctionnement)	674 025	
	Action 5.2	Remise en état et/ou maintien à niveau de l'aire d'accueil des gens du voyage	595 483	
Conforter la politique Habitat de l'agglomération et faire vivre le PLH 2020-2025	Action 5.2	Participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	152 349	
	Action 6.1	Animation et suivi du PLH, ingénierie de projet, formation des élus	176 139	
	Action 6.2	Observatoire de l'habitat	0	62 255
Total PLH			4 593 273	62 255



Garantir un service public de l'eau performant, durable et résilient constitue un enjeu majeur pour la Communauté d'agglomération. En 2025, la collectivité a poursuivi ses investissements pour entretenir ses infrastructures, protéger la ressource et adapter le territoire aux effets du changement climatique, tout en renforçant la qualité du service rendu aux usagers.

INVESTIR POUR UN PATRIMOINE PERFORMANT ET SÉCURISÉ

La gestion de l'eau repose sur un patrimoine étendu, structurant pour le territoire, dont l'entretien et le renouvellement constituent une priorité constante.

En 2025, la Communauté d'agglomération a engagé un programme de travaux visant à garantir la fiabilité des réseaux, à prévenir les dégradations et à améliorer la performance globale du service.

Au total :

- ✓ 870 mètres de réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ont été renouvelés;
- ✓ 1 089 mètres de réseaux d'eau potable ont été remplacés ;
- ✓ 1 250 000 € TTC ont été investis.

Ces opérations ont été réalisées sur plusieurs communes du territoire, notamment à La Fère, Charmes, Chauny, Viry-Nouzeuil et Ognès. Elles permettent de sécuriser l'alimentation en eau potable, de limiter les pertes en réseau et de garantir le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement.

En complément, la collectivité a poursuivi son programme d'entretien courant, indispensable au maintien des performances :

- ✓ 27 km de réseaux d'assainissement curés,
- ✓ 18 km de réseaux pluviaux entretenus,
- ✓ 7,5 km inspectés par caméra,
- ✓ 195 réparations de fuites sur les réseaux d'eau potable.

Ces interventions, souvent peu visibles, constituent pourtant un levier essentiel pour assurer la continuité du service public.

FAIRE DES EAUX PLUVIALES UN LEVIER D'ADAPTATION

Face à l'intensification des épisodes climatiques, la gestion des eaux pluviales s'impose comme un enjeu stratégique.

Longtemps considérée comme une contrainte, l'eau de pluie devient aujourd'hui une ressource à valoriser, au service de l'équilibre du territoire.

Une gestion intégrée des eaux pluviales per-



L'espace pédagogique dédié aux eaux pluviales

met de :

- ✓ limiter les risques d'inondation,
- ✓ réduire les pollutions vers les milieux naturels,
- ✓ favoriser la recharge des nappes,
- ✓ lutter contre les îlots de chaleur,
- ✓ soutenir la biodiversité.

Dans cette logique, la collectivité développe des actions visant à faire évoluer les pratiques et à diffuser une culture renouvelée de l'eau.

SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Un espace pédagogique dédié aux eaux pluviales a été mis en place afin d'accompagner ces évolutions. En 2025, 192 visiteurs ont été accueillis, issus de publics variés : scolaires, techniciens, partenaires institutionnels et professionnels.

Cet outil contribue à :

- ✓ sensibiliser aux enjeux de gestion à la source,



Station d'épuration de Tergnier

- ✓ promouvoir des solutions alternatives,
- ✓ accompagner les projets d'aménagement.

RENFORCER LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

La lutte contre les inondations constitue un axe structurant de la politique de l'eau, en lien direct avec la sécurité des habitants et la protection des biens.

Une réponse opérationnelle à Beautor

La commune de Beautor est exposée à des phénomènes de remontée de l'Oise via les réseaux pluviaux, pouvant entraîner des débordements en période de crue.

Le dispositif de poste de crue permet :

- ✓ d'isoler le réseau d'eaux pluviales de la rivière,
- ✓ d'assurer la vidange des collecteurs par pompe.

Dans la continuité des aménagements engagés, une vanne a été installée rue du Vermandois à La Fère afin de :

- ✓ limiter les apports d'eaux claires parasites,
- ✓ améliorer l'efficacité du poste de crue existant.



Poste de crue de Beautor

Ces actions traduisent une montée en puissance de la collectivité en matière de gestion active des risques hydrauliques, en combinant aménagements techniques et connaissance fine du fonctionnement des réseaux.

GESTION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité de l'eau ne se limite pas aux réseaux : elle dépend également de l'état des milieux naturels et des pratiques sur le territoire.

Mieux connaître pour mieux agir

En 2025, la collectivité a engagé un travail approfondi de connaissance des cours d'eau dans le cadre du Programme pluriannuel d'entretien et de restauration (PPRE).

Ce diagnostic permettra de structurer un programme d'actions visant à :

- ✓ restaurer les fonctionnalités écologiques,
- ✓ améliorer la qualité des milieux,
- ✓ renforcer la résilience des écosystèmes.

En parallèle :

- ✓ 10,2 km de cours d'eau ont été entretenus.

Un guide à destination des riverains a également été élaboré afin de diffuser les bonnes pratiques d'entretien.



PROTÉGER DURABLEMENT LES CAPTAGES

La collectivité a engagé une démarche structurante de protection de la ressource en eau potable.

En 2025 :

- ✓ 6 captages ont fait l'objet d'études de vulnérabilité.

Menée en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, cette démarche vise à anti-

27 km de réseaux d'assainissement curés

18 km de réseaux pluviaux entretenus

195 réparations de fuites

2,4 millions de m³ d'eau potable produits

6,4 millions de m³ d'eaux usées traitées

ciper les risques de dégradation de la qualité de l'eau et à construire une stratégie de protection à long terme.

Elle s'appuie notamment sur :

- ✓ la mise en place d'une animation territoriale,
- ✓ l'élaboration d'un futur contrat de territoire,
- ✓ la mobilisation progressive des acteurs locaux.



En 2025, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a poursuivi sa politique de gestion et de réduction des déchets sur l'ensemble de ses 48 communes.

Au-delà de la collecte et du traitement, cette compétence traduit une ambition claire : mieux trier, mieux valoriser et produire moins de déchets, tout en garantissant un service public de proximité accessible à tous.

UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La collecte des déchets ménagers est assurée par SEPUR et le traitement par Valor'Aisne. En parallèle, les services communautaires pilotent les déchèteries, la sensibilisation des habitants, le déploiement du compostage et les actions de prévention inscrites dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

En 2025, les déchets ménagers résiduels représentent 11 217 tonnes, soit 201,88 kg par

habitant, en baisse de 15,76 % par rapport à 2021.

Les déchets recyclables atteignent 3 268 tonnes, soit 58,81 kg par habitant, en hausse de 6,40 % sur la même période.

Entre 2024 et 2025, les tonnages des déchets ménagers ont de nouveau diminué (-2,12 %), tandis que les recyclables restent globalement stables. Cette évolution confirme l'intérêt de poursuivre les actions engagées en matière de tri, de prévention et d'accompagnement des usagers.

DES DÉCHÈTERIES TOUJOURS TRÈS FRÉQUENTÉES

Les trois déchèteries communautaires de Beautor, Chauny et Tergnier demeurent un service essentiel pour les habitants.

En 2025, elles ont enregistré 112 221 passages pour un volume total de 15 735 tonnes collectées.

Les déchets verts déposés en déchèterie s'élèvent à 3 481 tonnes, en baisse par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique notamment par des conditions météorologiques moins favorables à la production végétale qu'au cours de l'année précédente.

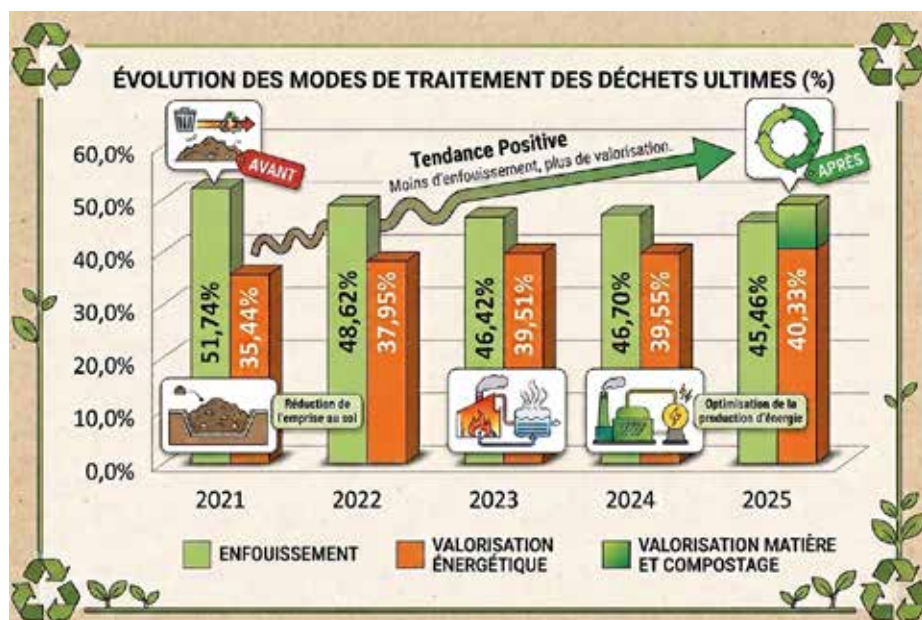
La collectivité maintient également un service d'accès payant pour les professionnels, avec 688 passages enregistrés en 2025, pour 22 072 € de recettes.

DES SERVICES CONCRETS POUR LES HABITANTS

La CACTLF poursuit le développement de services de proximité répondant aux besoins du quotidien.

En 2025, le service des encombrants a réalisé 103 prestations, représentant 296 m³ collectés.

Par ailleurs, 456 bacs noirs, 418 bacs jaunes et 498 rouleaux de sacs jaunes ont été distribués aux usagers.





Sensibilisation au compostage

Ces interventions traduisent l'attention portée à la qualité du service rendu et à l'accompagnement des habitants dans leurs gestes de tri.

LE COMPOSTAGE SE DÉPLOIE SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets, la collectivité poursuit depuis 2023 la distribution de composteurs individuels.

En 2025, 510 composteurs ont été remis aux habitants lors de 29 permanences, portant à 2 034 le nombre total de foyers équipés depuis le lancement du dispositif.

Cette dynamique contribue à ancrer progressivement de nouvelles habitudes de réduction des déchets à la source.

PRÉVENIR, SENSIBILISER, FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES

Tout au long de l'année, les animatrices de l'environnement ont mené des actions de sensibilisation auprès de publics variés. En 2025, ces actions ont permis de sensibiliser :

- ✓ 665 élèves dans 12 écoles ;
- ✓ 157 personnes au sein de 11 associations ;
- ✓ 294 participants lors de 5 événements ;
- ✓ 114 adresses ciblées en porte-à-porte sur la qualité du tri.

Cette présence de terrain contribue directement à l'amélioration des pratiques de tri et à la diffusion d'une culture environnementale partagée.

RÉEMPLOI ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE : DES ACTIONS QUI PRENNENT DE L'AMPLEUR

La politique déchets de la CACTLF s'appuie également sur des dispositifs concrets de réemploi et de recyclage ciblé.

Les tables de tri, déployées sur 113 sites, ont permis de collecter 1 225 kg de déchets spécifiques en 2025 (piles, cartouches, instruments d'écriture, bouchons plastiques).



Table de tri

En parallèle, le partenariat avec l'association ASHE permet de développer le réemploi solidaire dans les déchèteries du territoire. En 2025, 4 547 lots d'objets ont ainsi été orientés vers une seconde vie, dont 238 vélos.

UNE TRAJECTOIRE ENGAGÉE VERS 2030

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le PLPDMA, qui fixe un objectif de réduction de 15% des déchets d'ici 2030. Prévention, compostage, réemploi, sensibilisation et exem-

Déchèteries
112 221 Passages
15 735 tonnes

Déchets ménagers résiduels
11 217 tonnes
soit 201,88 kg/h/an

Déchets recyclables

3 268 tonnes
soit 58,81 kg/h/an

Déchets verts

4 050 tonnes
58,32 kg/h/an

Ressourcerie

4 547 lots
dont 238 vélos

Tables de tri
1 225 kg de déchets

plarité publique constituent les principaux leviers de cette stratégie territoriale.

En 2025, la concertation menée autour de ce programme a permis d'enrichir cette feuille de route au plus près des attentes du territoire.



Distribution de composteur



Le contrat de ville 2024-2030 structure l'action partenariale en direction des trois quartiers prioritaires du territoire. Il formalise les engagements des signataires autour de quatre enjeux principaux : l'accompagnement vers l'emploi, le vivre ensemble, la réussite éducative et l'émancipation, ainsi que le bien vivre dans son quartier. Il intègre également trois enjeux transversaux définis par l'État à l'échelle départementale.

FINANCEMENTS

La programmation 2025 comprend 71 actions pour un coût global de 702 013 €, dont 486 087 € financés au titre des crédits de la politique de la ville, soit 69 % du total. Ces financements sont apportés conjointement par l'État, la Région, la communauté d'agglomération, les communes de Chauny, Tergnier et La Fère, ainsi que les bailleurs sociaux



Action Le Rucher à La Fère, par la ville de La Fère

Opal et Clésence. La communauté d'agglomération a contribué au financement de 42 actions pour un montant de 77 000 €.

La répartition des crédits met en évidence une concentration des moyens sur les enjeux « Réussite éducative et émancipation » et « Mieux vivre ensemble », qui représentent près de la moitié des financements engagés. Cette orientation traduit leur rôle structurant dans le renforcement de la cohésion sociale et l'accompagnement des parcours des habitants.

À ces crédits s'ajoutent 10 000 € de financements départementaux de l'État attribués à la plateforme mobilité d'arrondissement portée par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Chaunois.

La programmation initiale mobilise environ les trois quarts des crédits et se concentre prioritairement sur des actions d'accompagnement des publics inscrites dans la durée. Le quart restant relève de dispositifs complémentaires de l'État et de la Région, constituant un levier d'intervention significatif pour la mise en œuvre d'actions plus ponctuelles ou saisonnières, notamment durant la période estivale.

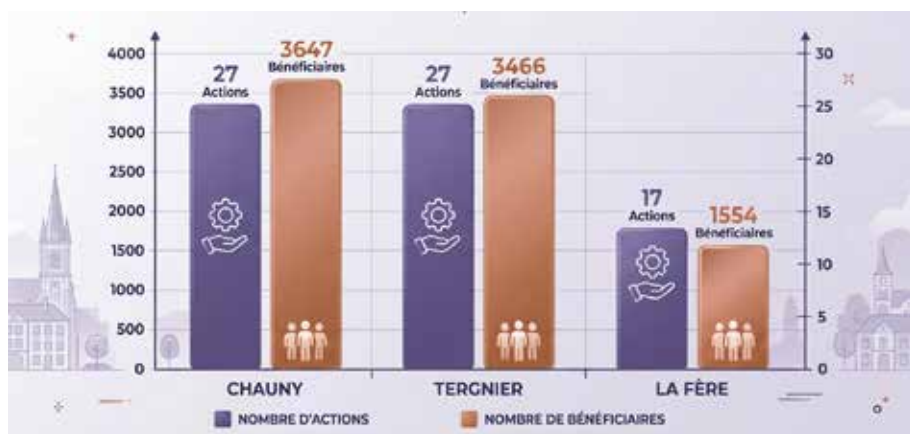


Réseau Canopé : création d'un jeu de plateau à Chauny

RÉPARTITION DES CRÉDITS PV PAR ENJEU OU DISPOSITIF PV



ACTIONS ET BÉNÉFICIAIRES DES TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES



71 actions ont bénéficié à 8 667 personnes à l'échelle intercommunale, dont 76 % issues des quartiers prioritaires, traduisant un ciblage pertinent des publics.

BILAN DES ACTIONS

Le bilan 2025 fait apparaître des résultats globalement positifs sur les trois quartiers prioritaires, avec une mobilisation soutenue des partenaires et une coordination efficace, contribuant à la qualité et à la continuité des interventions proposées aux habitants.



PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne est très active sur notre territoire et constitue un axe structurant de la démarche. Le conseil citoyen de Chauny et les Ambassadeurs de Quartiers ont été associés aux différentes instances de pilotage et de suivi. Ils sont à l'origine de **19 actions intégrées** à la programmation 2025.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs favorisent l'implication directe des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et le développement d'initiatives locales :

- ✓ le Fonds de Travaux Urbain, doté d'une enveloppe globale de 60 000 €, a ainsi permis l'aménagement d'une aire de jeux à Tergnier en 2025 ;
- ✓ le Projet d'Initiative Citoyenne, doté de 10 000 €, soutient quant à lui des micro-projets portés par les habitants sur l'ensemble des quartiers prioritaires, renforçant leur capacité d'initiative et leur engagement dans la vie locale.



Animations au cœur du quartier Roosevelt, par la ville de Tergnier dans le cadre de Nos Quartiers d'été et Quartiers d'été

GOUVERNANCE

Après une phase de programmation conduite au premier trimestre, l'année 2025 a été principalement consacrée au suivi et à l'animation des actions. Le second semestre a permis d'engager la préparation de la programmation 2026.

Les instances de gouvernance du contrat de ville se sont réunies à cinq reprises au cours de l'année, en complément des groupes de

travail thématiques. Cette organisation a permis d'assurer un pilotage régulier, partagé et réactif de la politique de la ville à l'échelle intercommunale.

3 quartiers prioritaires :

La Résidence à Chauny,

Roosevelt-Rebequet à Tergnier,

L'Artilleur à La Fère

4 374 habitants, soit 8 % de l'EPCI

Coût des actions 702 000 €



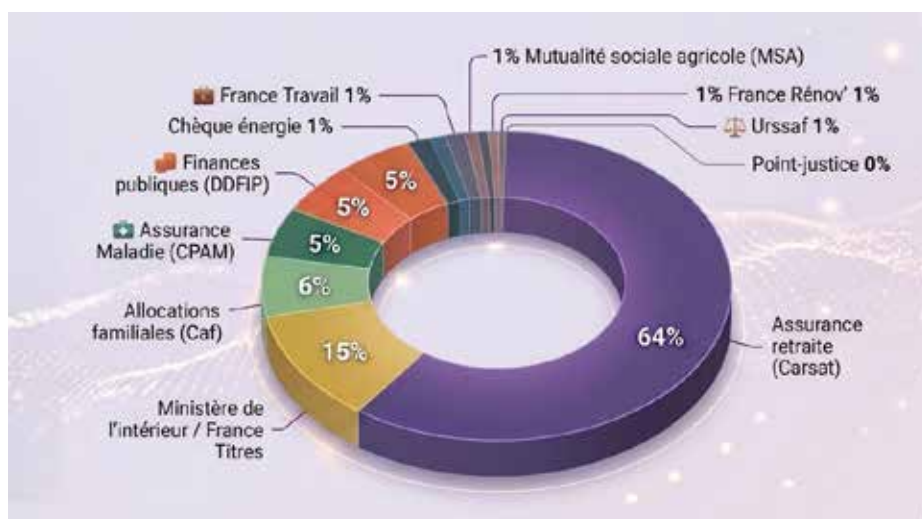
Les Espaces France Services

Les deux Espaces France services de Chauny et de La Fère confirment leur rôle central dans l'accès aux services publics et l'accompagnement des habitants dans leurs démarches auprès de 12 opérateurs nationaux.

UNE ACTIVITÉ EN FORTE PROGRESSION

Sur les dernières années, l'activité a été multipliée par trois à La Fère et par quatre à Chauny. En 2025, 20 278 accompagnements ont été réalisés, dont 8 076 à La Fère et 12 202 à Chauny. Ils se répartissent comme suit selon les opérateurs nationaux :

RÉPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS PAR OPÉRATEUR NATIONAL

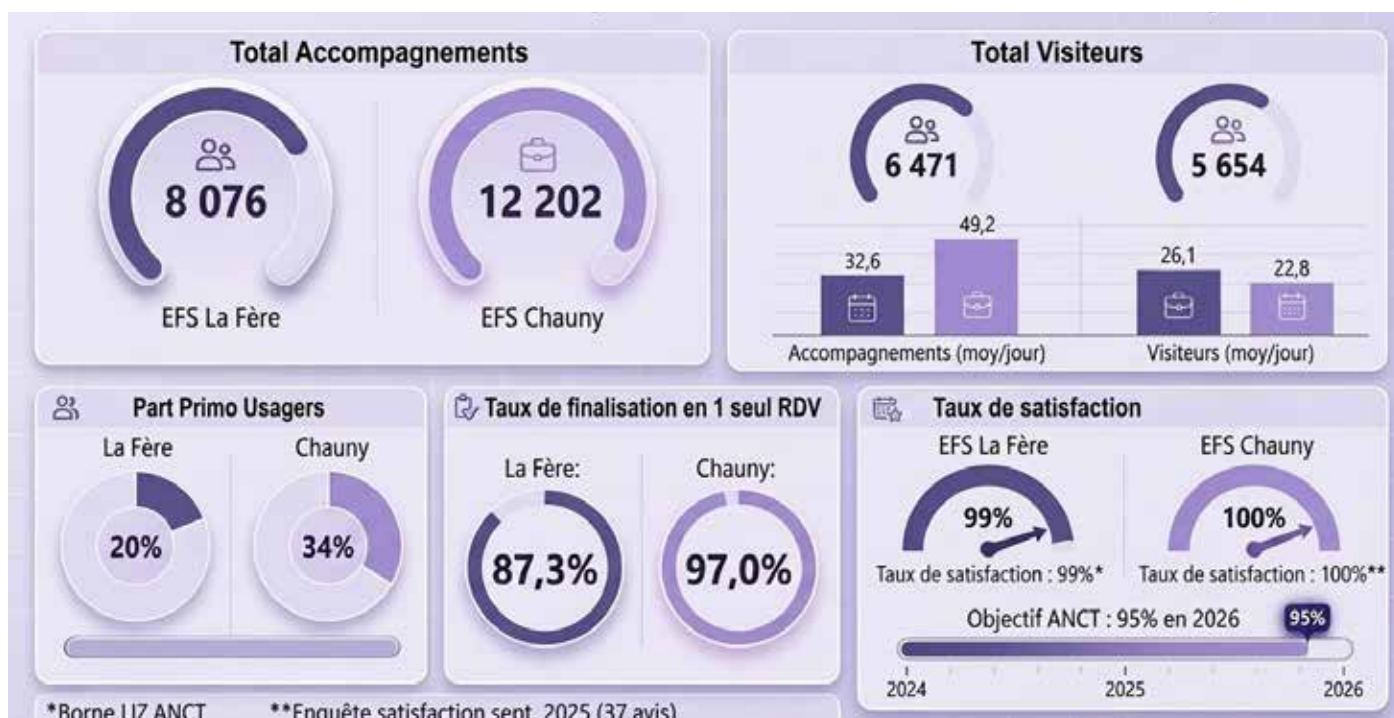


La fréquentation poursuit sa hausse avec plus de 12 000 usagers accueillis sur l'année : 6 500 à La Fère (+7 % par rapport à 2024) et 5 700 à Chauny (+26 %), soit en moyenne 25 visiteurs par jour et par site.

Cette dynamique repose sur l'engagement de six conseillers formés. Afin d'assurer la continuité du service malgré l'absence prolongée d'une agente, un animateur des Espaces Publics Numériques a été formé aux missions France services au premier trimestre 2025.

Par ailleurs, 330 permanences ont été assurées par 12 opérateurs nationaux et partenaires locaux.

TABLEAU DE BORD COMPARATIF : EFS LA FÈRE ET CHAUNY



Les Espaces Publics Numériques



En 2025, les cinq Espaces Publics Numériques ont enregistré 2 808 accès à un poste informatique, au bénéfice de plus de 530 usagers.

Dans un contexte de réorganisation, les horaires ont été ajustés afin de permettre aux deux animateurs de renforcer l'équipe France services. Ils sont maintenant tous deux formés au métier de conseiller, contribuant à la continuité du service.

persistants d'accompagnement aux usages numériques de base. Cette situation confirme la complémentarité entre Espaces Publics Numériques et Espaces France services.

Enfin, 17 ateliers collectifs ont été organisés sur l'ensemble du territoire, contribuant au développement des compétences numériques des habitants.



Espaces Publics Numériques de Condren



Espaces Publics Numériques de la Fère

Les usages restent dominés par la navigation sur Internet (42 %) et l'initiation à l'informatique (27 %), traduisant des besoins



Espaces Publics Numériques de Beautor

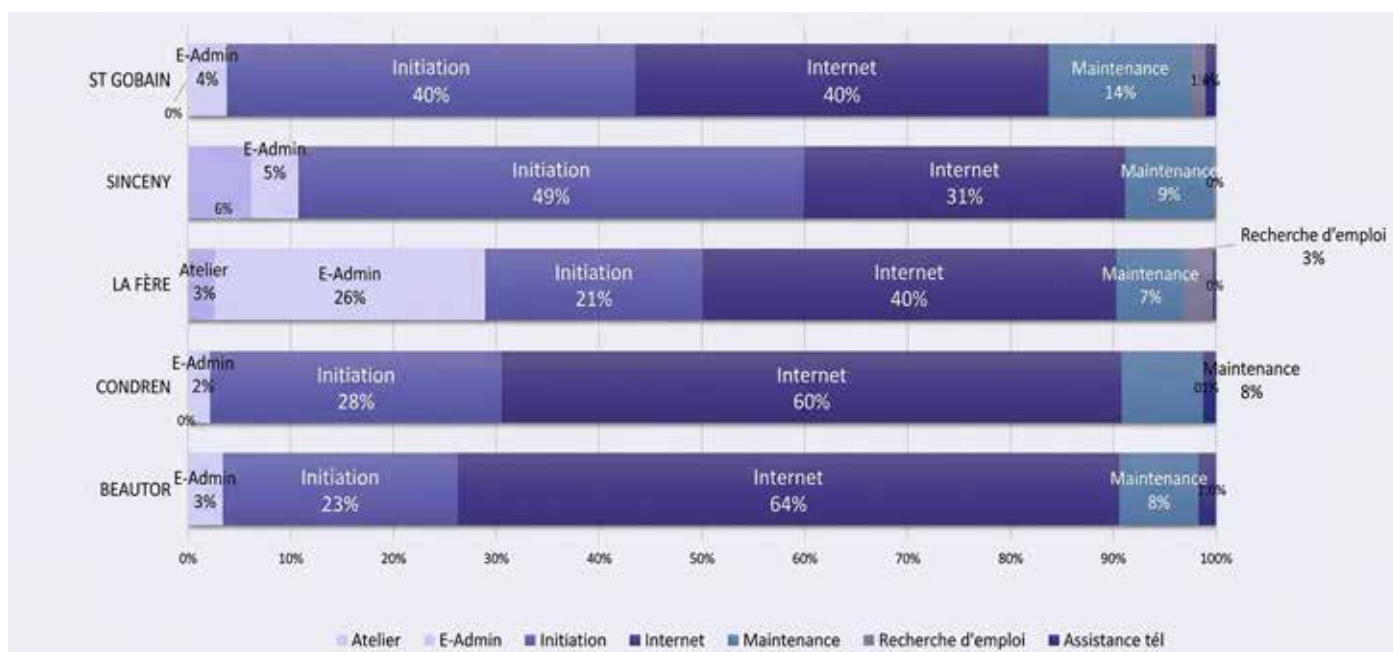


Espaces Publics Numériques de Saint-Gobain



Espaces Publics Numériques de Sinceny

RÉPARTITION DES MOTIFS DE VISITE ET D'USAGE PAR SITE



La Communication



En 2025, le service Communication a poursuivi sa mission d'information et de valorisation des actions de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère auprès des habitants, des élus, des partenaires et des acteurs du territoire.

Tout au long de l'année, le service a accompagné l'ensemble des directions communautaires dans la promotion des politiques publiques, des services proposés à la population, des événements et des projets structurants de l'agglomération.

UNE PRÉSENCE NUMÉRIQUE RENFORCÉE

Les indicateurs montrent une stabilité de la production de contenus avec une légère progression.

Facebook : 330 publications soit + 3%, et +12.5% de followers avec 4476 personnes fin 2025.

LinkedIn : 288 publications soit une stabilité du nombre de publications mais +22,9 % de followers en plus soit 1918 en décembre.



Le volume de publications est très élevé pour une collectivité territoriale de cette taille : près de deux publications par jour ouvré, auxquelles s'ajoutent les mises à jour du site, la réalisation de supports imprimés, les relations presse et la couverture photographique des événements.

Les chiffres témoignent également d'une augmentation sensible de la fréquentation du **site internet +12%**. Plus de 300 articles ont permis d'informer régulièrement les habitants sur les actualités de la collectivité, les évé-

nements, les services, les travaux, les actions environnementales, culturelles, économiques et les initiatives locales. Ils ont valorisé les projets de développement du territoire, les partenariats, les réalisations communautaires ainsi que les actions conduites au service des entreprises, des collectivités et des partenaires institutionnels.

Le site internet ctf.fr confirme son rôle de portail d'information de référence pour les usagers avec 186 739 visites enregistrées en 2025. Véritable vitrine numérique de la collectivité, il centralise les démarches, les actualités, les informations pratiques et les ressources relatives aux compétences de l'agglomération.

Les pages sur l'environnement, notamment la page calendrier de collecte est la plus plébiscitée. Viennent ensuite celles sur les déchèteries, les offres Proch'emploi et les actualités liées au développement économique.

La visite virtuelle de l'espace pédagogique des eaux pluviales réunit chaque mois entre 670 et 775 visiteurs.



L'info de l'agglo, lettre d'information mensuelle au format numérique, diffuse les communications de l'Agglomération auprès des agents, des élus, des acteurs économiques et des abonnés. [2240 contacts à la fin 2025.]

Les événements marquants de l'année :

- ✓ Inauguration de l'agence Keolis gare de Chauny,
- ✓ Inauguration du filtre presse à la station d'épuration de Tergnier,
- ✓ Inauguration de l'extension de la maison de santé de Sinceny,
- ✓ Inauguration de l'amphithéâtre I.A.D.,
- ✓ Rencontre Industrie verte,
- ✓ Mai à vélo,
- ✓ Festival Cantons chante,
- ✓ Théâtre à la campagne,
- ✓ 7^e Rencontres économiques.



54 actualités ont été publiées sur l'application **Maelis**, pour 181 inscrits. Pour rappel, l'application mobile gratuite de la SPL Xdemat permet aux citoyens de suivre l'actualité de leur commune.

En 2025, la **presse locale** (L'Aisne nouvelle, L'Union, Picardie la gazette) a relayé les informations et actualités propres à l'Agglomération dans plus de 180 articles de presse.

Multi-accueil La Grande Aventure



L'année 2025 a été marquée par l'entrée des locaux refaits à neuf : prise en main du nouveau mobilier, aménagement de la salle de pause, mise en conformité du coin repas (loi EGALIM), et création du coin allaitement.

Au-delà de l'investissement financier, humain et matériel visant à améliorer la qualité de l'accueil au sein du multi-accueil La Grande Aventure, enregistre un fléchissement du nombre des heures réalisées, en lien avec des demandes d'accueil plus restreintes et sur des durées moins pérennes, nécessitant des ajustements constants des plannings. De surcroît, en lien avec la baisse de la natalité, la liste d'attente s'amointrit alors que les accueils au titre de l'insertion sociale et/ou économique progressent au fil des années.

Pour autant, les événements marquants pré-



L'été à la Grande aventure

CAF, a permis de consolider le projet éducatif et d'amorcer une démarche éducative par thème. La totalité de l'équipe a également bénéficié d'une formation collective sur l'accueil, les relations et la communication avec les parents. Enfin, un agent a obtenu un diplôme qualifiant d'auxiliaire de puériculture par le biais de la VAE.

- ✓ Les rendez-vous avec les familles : défilé du carnaval le 14 mars, « La crèche à la plage » le 23 juillet, réunion d'information le 22 septembre, défilé d'halloween le 31 octobre et goûter de Noël autour du kamishibai le 10 décembre ont permis de réunir un grand nombre de familles et de pouvoir consolider les échanges.
- ✓ Des artistes dans nos locaux : en partenariat avec la MCL de Gauchy, et des subventions attribuées par la Région des Hauts-de-France, un duo artistique est intervenu gratuitement pour la première fois le 11 septembre dans notre salle de vie. La représentation a offert



Semaine de la petite enfance

cisés ci-dessous nuancent positivement l'année 2025 dans l'implication professionnelle du service et dans l'émergence des projets :

- ✓ Les compétences renforcées : le Référent Santé et Inclusion a formé la totalité de l'équipe sur les maladies respiratoires, les problèmes dermatologiques et les soins d'urgence. La mise en place des journées pédagogiques, prises en charge par la



19 393 heures d'accueil
réalisées

228 jours d'ouverture

37 enfants inscrits
dont 48.65% des communes
limitrophes

**2 journées
pédagogiques**

**1 VAE auxiliaire de
puéricultrice**

un moment suspendu pour le plus grand bonheur du jeune public et de l'équipe.

Ainsi en 2025, la conjoncture démographique et socio-économique a impacté l'activité du service. Un projet d'orientation spécifique de la structure AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnel) viserait à compléter cette carence en statuant sur notre spécificité. La motivation et les compétences émergentes de l'équipe contribueront à enrichir ce projet.



Représentation du 11 septembre

Le Relais Petite Enfance



240 familles
accompagnées

112 assistants maternels

En 2025, le Relais Petite Enfance a réaffirmé son dynamisme à travers des ateliers créatifs, des moments de partage festifs et un soutien constant aux professionnels.

UNE ANNÉE D'ÉVEIL ET DE PARTAGE AU RPE

En partenariat avec le LAEP, l'année a débuté sous le signe de la relaxation avec une matinée Snoezelen le 11 mars, offrant une parenthèse sensorielle à 13 enfants.



Matinée Snoezelen

Peu après, le 21 mars, la **Semaine Nationale de la Petite Enfance** a exploré le thème « Encore ! Jouer à l'infini ! ». À travers des ateliers originaux comme « Les petits carrés », « Et qu'ça tourne ! » ou encore la peinture sans pinceaux, 13 enfants ont pu laisser libre cours à leur imagination.

Le 14 juin, la **Fête de l'été** a réuni 35 enfants autour de jeux d'eau, d'une pêche aux canards et de création de bilboquets.



Noël 2025

Enfin, la magie de **Noël** a opéré le 13 décembre à Charmes. Près de 90 enfants ont célébré cette matinée récréative avec des ateliers



Journée nationale des assistants maternels

de décoration, du maquillage et la visite très attendue du Père Noël.

La **Journée Nationale des Assistants Maternels**, le 15 novembre, a mis à l'honneur les professionnels au Centre social de Tergnier. Une collaboration entre les RPE de La Fère, Chauny et Tergnier. **8 assistants maternels** ont bénéficié de séances de yoga, de méditation et d'ateliers créatifs ou écologiques.

UN ACCOMPAGNEMENT CONTINU ET DES PARTENARIATS SOLIDES

Au-delà des grands événements, le RPE a maintenu une présence constante :



Analyse des pratiques professionnelles des assistants maternels

Partenariat RPE/LAEP : Chaque mois, un vendredi matin est dédié aux lectures et activités manuelles pour les familles et professionnels.

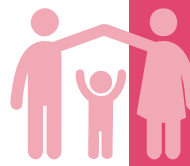
Professionnalisation : 14 assistants maternels ont suivi 6 séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles animées par un intervenant extérieur.

EN RÉSUMÉ

Le rayonnement de la structure se traduit par des statistiques significatives :

- ✓ 240 familles accompagnées par des informations collectives ou individuelles.
- ✓ 112 assistants maternels renseignés individuellement.
- ✓ 15 enfants ont profité des activités proposées.
- ✓ 23 professionnels ont participé activement aux ateliers d'éveil réguliers.

Grâce à cet engagement, le Relais Petite Enfance confirme sa mission de pilier local pour l'épanouissement des tout-petits et le soutien des parents et professionnels du territoire.



Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) est un espace à disposition des familles du territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Situé au cœur du territoire de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, cet espace convivial accueille gratuitement et sans inscription les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent. Il est ouvert tous les mardis et vendredis matin de 8h45 à 12h15.



UN ESPACE DE RENCONTRE ET DE SOUTIEN

Le LAEP est un carrefour où se croisent toutes les cultures et modèles éducatifs. Sa mission première est de rompre l'isolement social en offrant aux parents un lieu pour souffler et échanger, tandis que la parole leur est laissée en priorité. Des accueillants formés à l'écoute garantissent un cadre bienveillant, n'intervenant que si nécessaire. Pour approfondir certaines thématiques, l'équipe mobilise un réseau de partenaires, proposant documentations techniques ou interventions d'experts.

DES OBJECTIFS TOURNÉS VERS L'ÉPANOUISSEMENT

L'action du LAEP repose sur quatre piliers fondamentaux :

- ✓ **Pour l'enfant** : Favoriser une socialisation douce. En découvrant la vie en collectivité et l'autonomie sous le regard rassurant du parent, l'enfant développe son éveil et sa motricité.
- ✓ **Pour le parent** : Valoriser les compétences et libérer la parole sur des sujets sensibles (épuisement, doutes) sans jugement.
- ✓ **Pour le lien familial** : Consolider la relation enfant-parent par le plaisir partagé, facilitant ainsi les futures séparations, comme l'entrée à l'école.
- ✓ **Mixité sociale** : Garantir un accueil égalitaire pour chaque famille.

UNE VIE LOCALE DYNAMIQUE

Les accueillants créent un cadre bienveillant et chaleureux en tenant compte des besoins des parents et des enfants.

Pour les enfants, c'est un temps de relation avec leurs parents et de rencontre avec d'autres enfants ;



93 séances mise en place
325 heures d'ouverture
52 familles accompagnées

Pour les parents, c'est la possibilité de se rendre disponible pour son enfant et de pouvoir échanger avec les accueillants et les autres parents ;

Le quotidien du lieu est rythmé par des activités créatives (peinture, pâte à sel, ateliers saisonniers pour Halloween ou Noël) et des séances spécifiques comme l'éveil corporel ou le Snoezelen. Également :

- ✓ Organisation le samedi 26 avril d'une matinée parentalité sur le thème du printemps en partenariat avec le RPE au sein des locaux du Pôle Enfance Jeunesse.
- ✓ Mise en place d'ateliers thématiques une fois par mois avec le RPE et le LAEP.
- ✓ Mise en place une fois par mois de café/parents avec l'intervention de Mme DE FAY Elodie, consultante en parentalité.

L'Accueil Loisirs Sans Hébergement

1

Les accueils de loisirs sans hébergement accueillent des enfants âgés de 3 à 17 ans et sont accessibles pour les habitants des 48 communes de la Communauté d'agglomération, mais aussi pour les familles extérieures moyennant un tarif majoré.

466 enfants

257 familles du territoire

Cette année encore, les ALSH ont proposé des sorties et des activités très variées telles que : Base nautique de La Frette, Parc Astérix, Zoo d'Amiens, Zoo de Maubeuge, Parc d'Isle de Saint-Quentin, CPIE de Merlieux, Labymaïs à Le Hérie La Vieville, équitation à Barisis-Aux-Bois, accrobranche à Ambleny, piscine, patinoire, cinéma, inter centre avec les ALSH de La Fère, Ognès et Saint-Gobain, intervenante langue des signes.



Le fonctionnement des ALSH respecte les objectifs du projet éducatif de la collectivité, lequel définit des valeurs éducatives que la collectivité souhaite mettre en œuvre dans l'accueil quotidien des enfants et de leur famille.

Depuis 2024, la gestion administrative est simplifiée, grâce à la mise en place de l'Espace Famille INOÉ. Les familles l'utilisent désormais pleinement pour les inscriptions en ligne.

Depuis février 2025, une nouvelle répartition géographique des ALSH a été mise en place pour optimiser l'offre de loisirs sur le territoire, avec l'ouverture d'un Accueil de Loisirs sur les communes de La Fère et de Ognès.

3 SITES

- ✓ Locaux de l'école Louis Lesur et du périscolaire à Ognès ;
- ✓ Locaux du centre socio-éducatif et de l'école maternelle à Charmes ;
- ✓ Locaux de l'école Jules Verne à La Fère ;
- ✓ Locaux de l'école maternelle, de l'école Gibon et de la salle polyvalente (seulement en été) à Saint-Gobain.

3 PERIODES

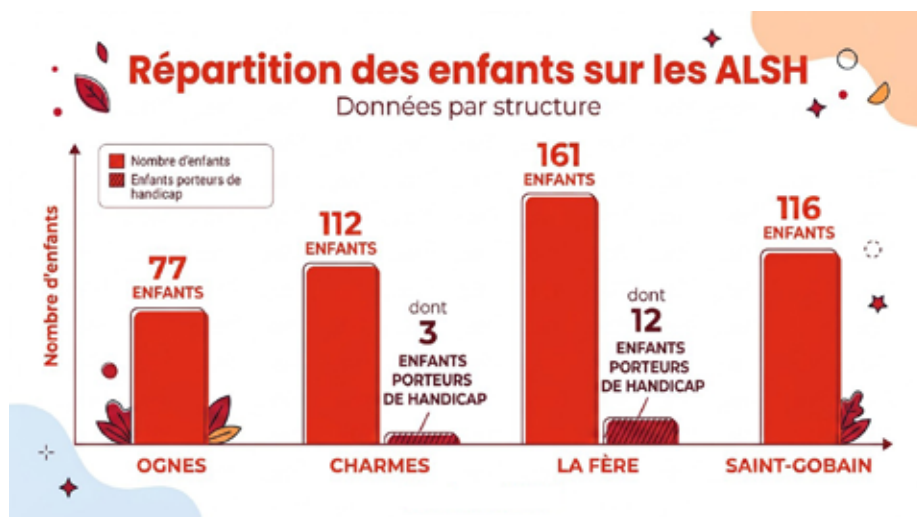
- ✓ Vacances d'hiver : du 10 février au 21 février 2025 ;

- ✓ Vacances de printemps : du 07 avril 2025 au 18 avril 2025 ;

- ✓ Vacances d'été : du 07 juillet 2025 au 14 août 2025 ;

RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

- ✓ 2 directeurs, 9 animateurs et 2 agents de service pour les vacances d'hiver ;
- ✓ 2 directeurs, 12 animateurs et 2 agents de service pour les vacances de printemps ;
- ✓ 3 directeurs, 21 animateurs et 3 agents de service pour les vacances de juillet et août.



Inter-centre ALSH de la Communauté d'agglomération à La Fère, le 16 juillet 2025

Les Affaires scolaires



37

1462 élèves

30 classes maternelles
49 classes élémentaires

Le service des affaires scolaires de la Communauté d'agglomération constitue un interlocuteur privilégié entre les directions des établissements scolaires et l'Éducation nationale.

SES PRINCIPALES MISSIONS

- ✓ Le suivi des effectifs scolaires
- ✓ L'instruction des demandes de dérogations scolaires
- ✓ La gestion des commandes de fournitures scolaires et de produits d'entretien
- ✓ L'organisation et la planification des transports (bus) pour les activités et sorties scolaires
- ✓ L'entretien, la maintenance et le fonctionnement des bâtiments scolaires
- ✓ Le suivi et le renouvellement des équipements pédagogiques
- ✓ La réalisation de travaux d'amélioration, de rénovation et de mise aux normes des établissements scolaires

- ✓ Rénovation énergétique de l'école maternelle du Gros Chêne à Saint-Gobain
- ✓ Rénovation des sols et des cloisons de l'école primaire de Villequier-Aumont
- ✓ Remplacement de la chaudière de l'école Jules Verne à La Fère

Ces interventions s'inscrivent dans une logique d'amélioration des conditions d'accueil des élèves, de performance énergétique et de pérennisation du patrimoine.

S'agissant de la gestion des dérogations scolaires, une hausse significative a été constatée avec 97 demandes instruites. Ce volume témoigne de l'importance du travail administratif et de coordination avec les communes et les familles.



Rénovation de l'école maternelle du Gros Chêne.

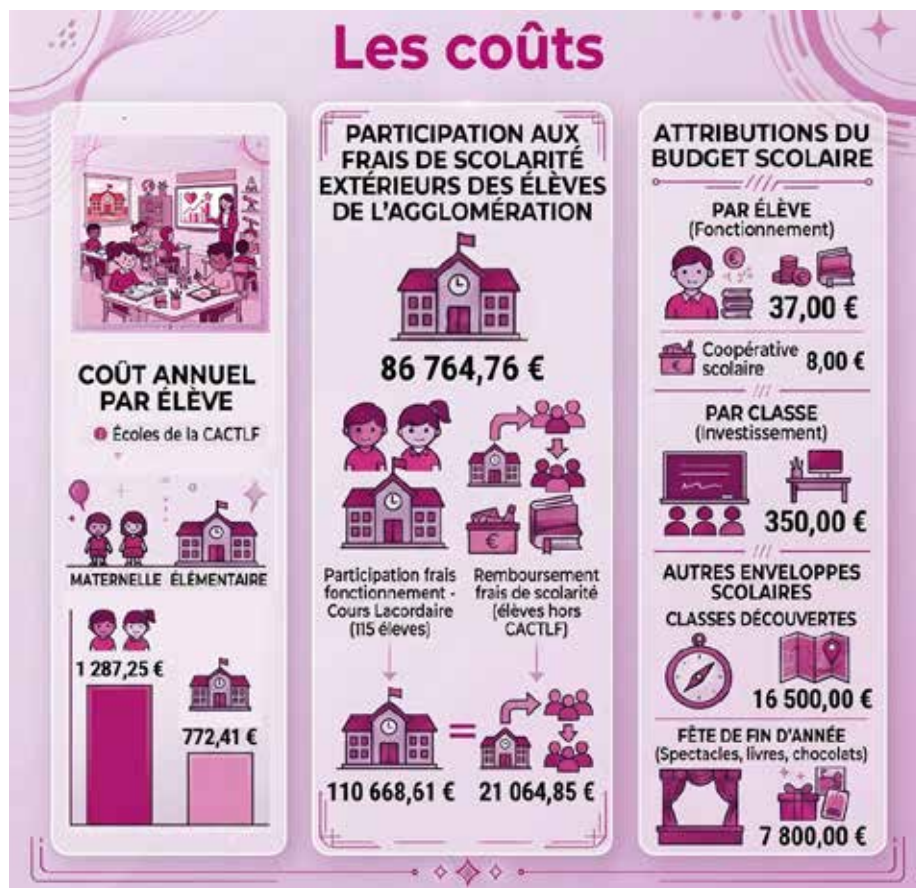
L'année 2025 a été marquée par une évolution majeure :

La territorialisation de la compétence « équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire » aux communes de Caumont, Commenchon et Sinceny, conduisant à un élargissement du périmètre d'intervention du service.

Ainsi, la Communauté d'agglomération assure dorénavant la gestion de 24 bâtiments scolaires, représentant 1462 élèves à la rentrée scolaire 2025/2026 dont :

- ✓ 554 élèves répartis sur 30 classes maternelles
- ✓ 908 élèves répartis sur 49 classes élémentaires

Concernant les investissements et travaux réalisés, plusieurs opérations structurantes ont été menées au cours de l'année :



Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile



62 760 interventions

307 usagers
maintenus à domicile

11 757 repas livrés

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile de la CACTLF intervient 7 jours sur 7 (week-ends et jours fériés compris), sur les communes du secteur est du territoire.

Les communes couvertes par ce service sont les suivantes : Achery, Andelain, Anguillcourt-le-Sart, Beautor, Bertaucourt-Epourdon, Brie,



Charmes, Courbes, Danizy, Deuillet, La Fère, Fourdrain, Fressancourt, Mayot, Monceau-les-Leups, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint-Nicolas aux Bois, Servais, Travecy, Versigny.

SERVICES PROPOSÉS

- ✓ Livraison de courses à domicile
- ✓ Préparation de repas à domicile
- ✓ Entretien de la maison et travaux ménagers
- ✓ Assistance aux personnes ayant besoin d'aide temporaire (hors PA/PH)
- ✓ Accompagnement aux personnes ayant besoin d'aide temporaire (hors PA/PH)
- ✓ Assistance aux personnes âgées (PA)
- ✓ Assistance aux personnes handicapées (PH)
- ✓ Accompagnement des PA et PH

LE PORTAGE DE REPAS

Le service de portage de repas s'adresse aux personnes ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé ou en perte d'autonomie. Il aide la personne au cours de difficultés temporaires, mais complète également le dispositif de maintien à domicile.

Le marché de fourniture de repas en liaison froide a été réattribué à compter du 2 novembre 2025 à la société locale Newrest de Condren pour une durée de 4 ans.

Le service portage de repas a livré sur l'année 2025 : 6 781 plateaux simples et 2 488 plateaux journée à destination de 48 personnes ayant bénéficiées du service au moins une fois dans l'année, soit une moyenne d'environ 32 repas livrés par jour.

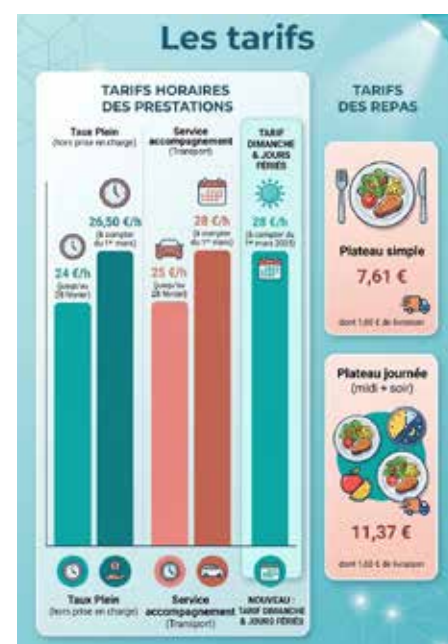
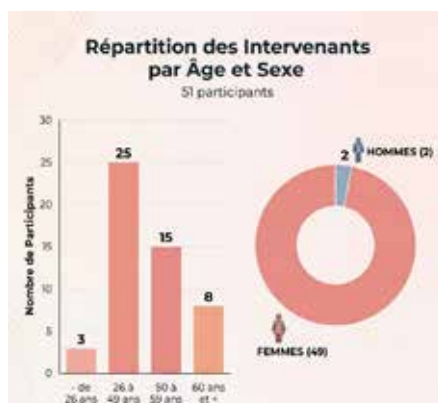


Le service travaille en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Aisne, la CARSAT, les caisses de retraites, et certaines caisses de mutuelle, qui financent les prestations assurées pour leur compte.

Le personnel aidant a pour mission d'accomplir chez les bénéficiaires un travail matériel, moral et social, contribuant à leur maintien à domicile, à la préservation du lien social, au maintien de leur autonomie et donc à leur indépendance.

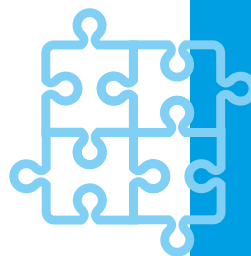
LE PERSONNEL D'INTERVENTION (AIDES À DOMICILE)

Le personnel d'intervention est formé régulièrement afin d'entretenir et développer leurs compétences. Ainsi, une formation aux transferts et notamment à l'usage du lève-personne a eu lieu au lycée professionnel Jean Monnet de La Fère.



Les usagers bénéficient d'un crédit d'impôt de 50% de leur reste à charge pour les prestations d'aide et d'accompagnement à domicile, ainsi que sur la partie livraison de leurs plateaux repas.

Le Chantier d'Insertion



3
54,6%
de sorties positives

23 personnes
accueillies

Cette année encore, notre chantier d'insertion a accompagné des personnes en difficulté sociale et professionnelle vers une reconstruction par le travail. En valorisant le patrimoine public et culturel, nous renforçons leurs compétences et savoir-être afin de favoriser leur insertion durable.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL RENFORCÉ

L'accompagnement social des salariés repose sur un suivi individualisé complété par des actions collectives, visant à lever les principaux freins à l'insertion tels que la santé, la mobilité, la gestion du budget, les addictions, la confiance en soi... Des ateliers et interventions ciblés ont été mis en place afin d'apporter des réponses concrètes aux besoins identifiés.

Un bilan de santé est également proposé en partenariat avec l'ANPS, démarche trop souvent négligée par les bénéficiaires, mais essentielle pour prévenir d'éventuelles difficultés et favoriser leur engagement durable dans un parcours d'insertion.

Dès leur intégration, les salariés suivent des formations d'adaptation au poste : habilitations montage/démontage d'échafaudages et l'AIPR (reconnaissance des réseaux enterrés) via un organisme de formation extérieur, ainsi



celles-ci sont mobilisables dans le secteur du bâtiment et de l'intérim. Ces formations permettent une montée en compétences rapide et renforcent l'employabilité des personnes en parcours.

Des visites d'entreprises et de centres de formation ont également été réalisées afin d'accroître leur confiance mais aussi de susciter l'envie. Elles s'inscrivent dans une dynamique d'ouverture vers l'emploi et favorisent une mise en relation concrète avec le monde professionnel.

La motivation à se projeter dans un projet professionnel est le critère essentiel à l'intégration du chantier d'insertion.

L'ACTIVITÉ SUPPORT : TRAVAUX DE BÂTIMENT SECOND ŒUVRE

Le chantier est spécialisé dans la restauration et la mise en valeur des bâtiments publics et culturels des petites communes de l'Agglomération. Les équipes, sous la responsabilité de l'encadrant technique, réalisent des travaux de maçonnerie, d'isolation, de menuiserie, de travaux décoratifs, de revêtements de sols...

dans les écoles, les mairies, les salles municipales, les monuments ou les églises.

En 2025, le chantier est intervenu en fonction



Eglise de Sinceny.

des besoins des communes dépourvues de services techniques et de moyens financiers. La Communauté d'agglomération prend en charge les salaires et les frais fixes tandis que les communes achètent les matériaux nécessaires à la réalisation de travaux du second œuvre.

13 communes ont bénéficié du chantier sur l'année 2025 : Sinceny, Viry-Nouzeuil, Marest-Dampcourt, Saint-Gobain, Villequier-Aumont, Béthancourt-en-Vaux, Condren, Bichancourt, Andelain, Brie, Ugny-le-Gay, Commenchon et Achery.



Rénovation de la salle des fêtes de Servais.

Les Maisons de santé



**Coût global de l'extension
de la maison de santé à
Sinceny 1 642 000 € HT**

L'accès aux soins demeure une préoccupation majeure de la population, et la santé est un sujet transversal qui concerne l'ensemble des territoires.

Dès sa création en 2017, la CACTLF s'est emparée de cet enjeu : les élus ont souhaité que l'intercommunalité exerce la compétence facultative « Construction, aménagement, entretien et gestion de maisons de santé pluriprofessionnelles et de pôles de santé pluridisciplinaires ».

Cet engagement se traduit aujourd'hui par deux structures sur le territoire, à Sinceny et à Saint-Gobain.

Dans l'Aisne, où 57,2 % de la population déclare avoir des difficultés d'accès à un médecin généraliste et où la densité médicale reste très inférieure à la moyenne nationale (78,7 généralistes pour 100 000 habitants, contre 96,9 en France métropolitaine), le développement des maisons de santé constitue une réponse indispensable pour limiter les inégalités territoriales de santé.

C'est dans ce contexte que s'est inscrit un premier projet structurant pour la CACTLF : la Maison de Santé pluriprofessionnelle de la Faïencerie, à Sinceny.

Inaugurée en octobre 2019, elle a rapidement convaincu de nouveaux praticiens de s'installer sur le territoire, alors que le secteur peinait à attirer des médecins généralistes. Ce succès a eu raison de la capacité du bâtiment initial : face à l'afflux de professionnels, des travaux d'extension, engagés en septembre 2024, ont été inaugurés le 29 août 2025.

Le bâtiment, qui comptait 862m², a été agrandi de 468m². Avec une surface totale de 1330m², la MSP de Sinceny est désormais l'une des plus grandes maisons de santé des Hauts-de-France. Cette extension a permis la création de neuf bureaux, sept box, un secré-

tariat complémentaire, trois salles d'attente, l'agrandissement de la salle de réunion existante, ainsi qu'un parking élargi de 22 places.

Au-delà de l'aspect quantitatif, cette extension visait une amélioration de la prise en charge des patients, avec des préconsultations réalisées par les assistantes médicales, consacrées au dépistage et au suivi des antécédents. Elle a également permis un élargissement de l'offre de soins grâce à l'arrivée de nouveaux spécialistes, tout en renforçant l'attractivité du territoire : de meilleures conditions d'exercice, une équipe pluridisciplinaire élargie et une visibilité accrue sont autant de leviers pour attirer de nouveaux praticiens et fidéliser ceux déjà installés. Cette opération, d'un coût global de 1 642 000 € HT, a été soutenue par l'État au titre de la DETR (416 447 €) et par la Région Hauts-de-France (500 000 €).

Fin 2025, la MSP de Sinceny réunissait un large éventail de spécialités : médecine générale, cardiologie, dermatologie, soins infirmiers, kinésithérapie, psychologie, podologie, ostéopathie, orthoptie, sage-femme, orthophonie et graphothérapie.

Inaugurée en 2023, la MSP de Saint-Gobain est le second projet porté par la communauté d'agglomération, aux côtés d'une



Inauguration de l'extension de la Maison de santé de Sinceny



L'extension de la Maison de santé de Sinceny en cours de construction

équipe de professionnels engagée dans ce projet d'exercice regroupé. Elle fédère une offre pluridisciplinaire couvrant notamment la médecine générale, les soins infirmiers, la sage-femme, la kinésithérapie, la psychologie, l'ergothérapie, la pédicurie-podologie, l'addictologie, l'ostéopathie, la diététique et la psychomotricité.

Avec ces deux maisons de santé, la CACTLF confirme son rôle moteur dans la structuration de l'offre de soins de proximité, au service de tous les habitants du territoire.

Les Petites Villes de Demain



1
**Chauny, Tergnier,
La Fère : 3 villes PVD**

**81% de taux
d'engagement**

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Coordonné par l'Agglomération, ce programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans l'Aisne : 25 villes lauréates, en candidature seule ou groupée, représentant au total 15 programmes Petites Villes de Demain.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'actions conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT et déployé sur l'ensemble du territoire national, est décliné et adapté localement.

Depuis 2021, la CACTLF a affirmé son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés des trois villes lauréates (Chauny, Tergnier et La Fère).

Cet engagement s'est concrétisé, par la signature de la convention d'adhésion au programme PVD le 29 avril 2021, qui engage

les collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, dans un délai de 18 mois maximum à compter de sa signature de la convention d'adhésion. Le projet de territoire doit être formalisé par la signature d'une convention « Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ».

Conformément aux engagements, le projet de convention ORT a été finalisé début 2022 et celle-ci a été signée par l'ensemble des partenaires le 16 mars 2022.

Cette convention s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- ✓ Axe 1 – Lutter contre la vacance des logements ; lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé, rénover l'habitat privé, tout en conservant l'identité architecturale de chaque centre-ville ;
- ✓ Axe 2 – Requalifier les espaces publics pour renforcer l'attractivité des centres-villes ;
- ✓ Axe 3 – Redynamiser le tissu commercial via la création de services innovants, la rénovation des façades commerciales, des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité et à la professionnalisation des commerçants ;
- ✓ Axe 4 – Préserver l'environnement et créer les conditions d'accessibilité en développant l'écovitalité.

Le comité local de suivi de l'ORT a pour mission de veiller à la mise en œuvre de l'ORT, de

valider les orientations, de suivre l'avancement du projet et des actions menées dans le cadre de l'ORT, d'analyser les indicateurs et de comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés, de proposer les actions correctives nécessaires au respect du programme de l'ORT.

Ce comité est composé du représentant de l'Etat, du Président de la CACTLF, des Maires de Chauny, Tergnier et La Fère, du délégué local de l'Agence nationale de l'habitat, du représentant du groupe Action Logement, du représentant de la Banque des Territoires et des partenaires financeurs (Région et Département notamment).

La réhabilitation de la place du Marché Couvert de Chauny est la plus importante opération



du programme PVD, avec celle du Parc Sellier de Tergnier.

Au 31 décembre 2025, 30 des 37

actions inscrites dans ce programme sont achevées ou en cours, soit un taux d'engagement de 81%.



Le parc Sellier et ses jeux pour enfants

L'Aire d'accueil des gens du voyage



25 places

78% taux d'occupation

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Il s'agit d'une compétence obligatoire.

Conformément aux obligations de l'actuel schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage, la Communauté d'agglomération doit disposer d'une aire d'accueil permanente d'une capacité de 25 places.



L'aire d'accueil des gens du voyage de Oignes, complètement réhabilitée en 2020, répond en tout point aux obligations du

schéma départemental et à celles des textes et normes en vigueur, notamment aux dispositions du décret du 26/12/2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi du 27/01/2017 relative à l'égalité et la citoyenneté.

La CACTLF met tous les moyens en œuvre pour maintenir cet équipement à niveau et permettre ainsi aux familles de s'y installer.

Depuis le 1^{er} novembre 2024, la gestion du site a été confiée à l'opérateur SNS Groupe dans le cadre d'un marché public. Cet opérateur est missionné pour faire fonctionner et entretenir l'aire d'accueil. Il veille à l'application du règlement intérieur.

Le taux d'occupation de l'aire d'accueil est satisfaisant, il se situe à 78% sur l'année 2025, contre 75% en 2024.

Depuis la réouverture en septembre 2020, la mise en place de la télégestion oblige les familles à verser une avance libre pour les consommations d'eau et d'électricité. Pour les familles, cette formule est intéressante car le paiement des consommations s'effectue « au réel ». A leur départ, s'il reste un crédit, la somme correspondante leur est reversée.

La durée de séjour maximum est de trois mois consécutifs. Des dérogations, dans la limite de sept mois supplémentaires, peuvent être accordées par le gestionnaire sur justification, en cas de scolarisation des enfants, de suivi d'une formation, de l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une hospitalisation.



Les Événements culturels



1

2 500 contremarques

4 séries de concerts

2 représentations
théâtrales

En 2025, la CACTLF a proposé deux festivals avec pour ambition de divertir les habitants du territoire et de leur offrir un meilleur accès à la culture : concerts de musique et représentations théâtrales gratuits et tous publics. Elle a également reconduit son dispositif « Ciné d'été » à destination des jeunes de moins de 25 ans.

FESTIVAL DE MUSIQUE : CANTONS CHANTE !

Les communes de Charmes – Ugné-le-Gay – Servais et Villequier-Aumont ont accueilli le festival de musique.

- ✓ 300 à 500 spectateurs par concert
- ✓ 4 séries de concerts dans 4 communes de l'Agglomération



OPÉRATION « CINÉ D'ÉTÉ »

- ✓ 2 500 contremarques distribuées dans les communes
- ✓ 3 cinémas partenaires : Chauny, Tergnier et Saint-Gobain



FESTIVAL DE THÉÂTRE : « THÉÂTRE À LA CAMPAGNE »

Pièce de théâtre « La Souricière », comédie policière d'Agatha Christie proposée par la Compagnie

Topaze jouée dans 2 communes : Caumont et Saint-Gobain.



« La Souricière » jouée par La Compagnie Topaze

FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA JEUNE PUBLIC

Le 43^{ème} Festival international de cinéma jeune public organisé par l'association Ciné Jeune de l'Aisne s'est déroulé du 7 mars au 4 avril 2025. Cet événement itinérant vise chaque année, à permettre aux jeunes Axonais d'accéder à des œuvres cinématographiques de qualité, de développer leur esprit critique et de les ouvrir au monde.

La Communauté d'agglomération, partenaire du festival, a proposé aux établissements scolaires de son territoire de participer aux animations proposées par l'association.

Ainsi suite à leur candidature, des élèves des

écoles de Amigny-Rouy, Beautor, Bertaucourt-Epourdon, Caillouël-Crépigny, Chauny, Danizy, La Fère, Saint-Gobain, Sinceny et Tergnier ont participé à des ateliers et spectacles, mis au point par Ciné Jeune de l'Aisne, dont la thématique était « nature vivante ».



La remise des prix de Ciné Jeune

En parallèle, de nombreuses classes des écoles du territoire ont pu se rendre dans les cinémas de Chauny, Tergnier et Saint-Gobain afin de visionner les courts-métrages en compétition, grâce à la prise en charge des transports scolaires par la Communauté d'agglomération.

ÉVÈNEMENTS SPORTIFS OU CULTURELS SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

11 associations subventionnées pour leur manifestation entrant dans le cadre des compétences de la CACTLF en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, pour près de 53 000€ accordés.

Le Partenariat MEF

L'Agglomération, consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les habitants de son territoire, subventionne les actions et projets de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF).



La MEF du Pays Chaunois résulte d'une volonté des élus (Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et Communauté de communes Picardie des Châteaux) de développer au cœur de son territoire une structure unique au service des demandeurs d'emploi, des salariés et des entreprises.

La MEF apporte une mise en synergie et une coordination des moyens pour la définition et la conduite de l'action territoriale, ayant vocation à intervenir obligatoirement dans les domaines suivants :

- ✓ L'observation, l'anticipation et l'adaptation du territoire au monde de l'emploi

- ✓ L'accès et le retour à l'emploi
- ✓ Le développement de l'emploi dans les entreprises, appui à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ainsi que la participation à la création et reprise d'entreprise.

Une action prioritaire complémentaire identifiée : L'accompagnement renforcé auprès des publics chaunois éloignés de l'emploi : 34 350€

Cet accompagnement a pour objectif d'aider les personnes en difficulté d'insertion



1626 personnes en suivi

126 000€ participation financière de la CACTLF



Forum emploi de la Ville de La Fère

sociale et professionnelle, à définir un projet professionnel, à construire le parcours le plus adapté pour un retour à l'emploi ou à la formation, à initier toutes démarches nécessaires à l'insertion professionnelle comme des immersions en entreprise, des informations métiers, des actions collectives ou individuelles.

Le Refuge Fourrière

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'agglomération exerce la compétence facultative « Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agréées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale ».



Situé à Beautor, le refuge fourrière pour animaux est géré par l'association UDA NOE dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le service est limité aux communes de Andelain, Autreville, Beautor, Charmes, Chauny, Condren, Danizy, La Fère, Ognès, Sinceny, Tergnier et Viry-Nouveau.

Après plusieurs années marquées par les épidémies de typhus, la fourrière animale a retrouvé cette année un rythme d'accueil de chats normal.

L'association rappelle qu'elle est disponible pour orienter et accompagner les communes qui le souhaitent dans le cadre de campagnes de stérilisation pour limiter la prolifération des chats.

Grâce aux efforts de rationalisation des dépenses (charges de personnel, absence de dépenses exceptionnelles), l'année

2025 est globalement positive.

Au total, l'association a enregistré 79 entrées de chiens, dont 4 abandons. Parmi ces animaux, 28 ont retrouvé leur propriétaire et 47 ont trouvé une nouvelle famille par adoption.

Côté félins, 215 chats ont été accueillis, incluant 3 cas d'abandon. 7 chats ont regagné leur domicile et 215 ont été adoptés,

confirmant l'engagement de l'association pour le bien-être animal et la recherche de solutions durables.

Sur le plan financier, l'action a pu compter sur une subvention de 57 000 € attribuée par la CACTLF. Les dépenses de fonctionnement liées aux travaux et à la maintenance diverse se sont élevées à 29 822 €, permettant d'assurer la continuité des soins et l'entretien des installations.



**111 207€ budget total
de l'association**

Pour contacter le refuge :

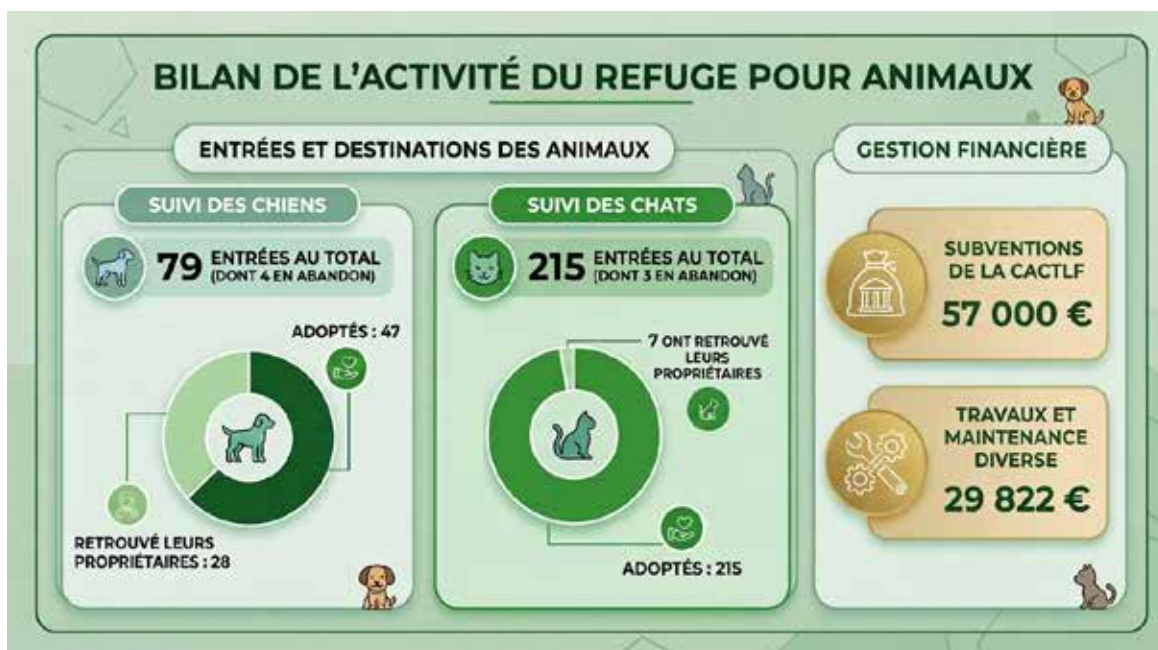
Email : asso.udanoe@outlook.fr

Téléphone : 03.23.38.13.58

Site internet :

<https://chenil-animaux.e-monsite.com/>

(Ne pouvant prendre en charge l'ensemble des animaux des 48 communes membres de l'agglomération, la CACTLF a également conclu des contrats de prestation de service avec les SPA de Laon et de Saint-Quentin (refuge fourrière de Rouvroy) pour un coût total de 24 385 €.)





CHAUNY - TERGNIER - LA FERÉ
Communauté d'Agglomération



Siège administratif

57 Boulevard Gambetta - BP 20086



02301 CHAUNY Cedex

Tél : 03.23.39.94.94



Courriel : accueil@ctlf.fr



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30



Pôle enfance jeunesse

Rue Saint Auban

02800 LA FERÉ

Tél : 03.23.38.42.20



Courriel : pole.enfancejeunesse@ctlf.fr



Multi accueil - La Grande Aventure

16 bis rue Albert Catalifaud

02800 LA FERÉ

Tél : 03.23.56.55.86



Courriel : lagrandeaventure@ctlf.fr



Pépinière d'entreprises Innovalis

Rue Georges Pompidou

02300 CHAUNY

Tél : 03.23.37.29.20



Courriel : innovalis@ctlf.fr



Service aide à domicile et d'accompagnement

16 rue Albert Catalifaud

02800 LA FERÉ

Tél : 03.23.56.62.22



Courriel : aideadomicile@ctlf.fr



Espace France Services

17 Rue Henri Martin

02800 La Fère

Tél : 03.23.37.29.20



Courriel : efs-laferé@ctlf.fr



Espace France Services

10 rue Jean Monnet

02300 Chauny

Tél : 03 68 89 00 02



Courriel : efs-chauny@ctlf.fr

Retrouvez-nous sur :  

